

Le triomphe de la réaction allemande

Nos dirigeants croient-ils toujours que la réaction va s'effondrer en Allemagne et que la restauration du Bloc rouge et noir va inaugurer l'ère de la vraie réconciliation ? Leurs illusions sont tenues. Nous sommes payés pour le savoir puisque rien n'a pu jusqu'ici leur déssiller les yeux, ni les élections d'Ulrechtstag, ni le plébiscite de Hindenburg, ni l'escamotage du désarmement, ni la lutte ouverte contre la Pologne. Pas de pires aveugles que ceux qui ne veulent point voir.

Avec quelle obstination ils se refusent à la lumière. On peut s'en rendre compte par le silence gardé sur les dernières péripéties de la politique intérieure allemande. C'est que l'événement trahit singulièrement les espoirs. Non seulement la coalition de droite n'est pas en déconfiture, mais elle est en train de rallier le centre catholique qui a l'habitude de prendre habituellement le vent. Or le vent souffle nettement dans les voiles d'une majorité qui vient de remporter deux victoires éclatantes : le vote de la nouvelle loi fiscale et le vote du tarif douanier.

La nouvelle loi fiscale est la liquidation définitive de la période démagogique où les socialistes sabotaient les finances du Reich. Maitres du jour, tous les nationalistes veulent mettre la maison en ordre. Si nous avions en France un gouvernement capable d'autorité et d'indépendance, il se réjouirait de cet effort. En effet, la régularisation des finances allemandes conduirait à la régularité des paiements. L'Allemagne en déshonneur peut invoquer son impécuniosité, l'Allemagne riche ne peut jouer que de sa volonté de ne pas payer qui devrait céder devant la volonté supérieure d'imposer les paiements. Les Allemands ne redoutent pas cette énergie. Les Anglais ne les encouragent-ils pas ouvertement à saboter les annués Dawes comme celles de l'Etat des paiements. C'est pour mieux nous résister que la réaction allemande entend assainir la situation. Cette hardiesse n'est pas le fait de gens inquiets de leur lendemain.

La loi fiscale a été dure à enlever. Elle a rencontré dix grosses résistances. Résistance des socialistes et des démocrates qui reprochent au nouveau système d'accabler les masses plus que les possédants. Leurs arguments sont faibles. D'après la nouvelle législation, les recettes doivent être portées à 7 milliards de marks or. Sur ce chiffre, les impôts indirects qui passent pour atteindre le plus le peuple, ne représentent qu'un tiers. La proportion est plus faible que chez nous. Par ailleurs, la taxe sur le chiffre d'affaires, aussi impopulaire à droite qu'à gauche du Rhin, sera réduite de 1 1/4 à 1 % à partir du 1^{er} octobre. Les brebis n'ont pas à se plaindre d'être écorchées.

Seconde résistance de la part des Etats. Ceux-ci reçoivent une ristourne sur les impôts perçus par le pouvoir central. Naturellement ils trouvent qu'on ne leur accorde pas assez. Ils géignent, ils marchandent. Mais quand ils sentent le fer, ils mettent les poices. C'est ce qui est arrivé. Le Reich leur a offert 75 % des recettes de l'impôt sur le revenu, 35 % des recettes du chiffre d'affaires avec un forfait garanti de 2.100 millions. Ils n'ont pas à se plaindre.

Le tarif douanier aurait pu donner lieu à des critiques plus ardentes, si on avait permis de le discuter sérieusement. Mais le gouvernement a invoqué le fait que ce tarif est provisoire, exploité la lassitude des députés déprimés par la canicule et par les séances de seize heures de débat fiscal. Il a pu ainsi couper court à la discussion et enlever le vote au pas de charge.

Protecteur n'est pas assez dire pour qualifier ce nouveau tarif. Il est nettement prohibitionniste. Il tend à ériger autour du Reich une véritable muraille de Chine. C'est la conséquence d'une situation économique qui préoccupe vivement les dirigeants allemands.

La balance commerciale de l'Allemagne a rarement été favorable, même au temps de la plus grande prospérité. Maintenant, c'est par milliards que les importations dépassent les exportations. Six milliards pour le seul premier semestre de 1925. Les ventes sont paralysées par les tarifs des concurrents. Les achats se développent parce que l'Allemagne ne peut plus nourrir sa population. Le remède simpliste est de s'enfermer derrière une barrière de tarifs. Le consommateur souffrira naturellement, car la course à la vie de plus en plus chère. Le producteur se réjouira. Le marché intérieur lui sera réservé et il aura toujours la ressource de recourir au dumping pour lutter sur les marchés étrangers.

Ainsi les nationalistes allemands donnent satisfaction à leurs deux grandes forces électorales : les gros industriels et les paysans. Il importait d'autant plus de rallier les ruraux que la crise de l'assainissement monétaire a eu, comme c'est toujours le cas, de dures répercussions dans les campagnes.

Avant le vote de ces lois les augures prétendaient que les nationalistes, satisfaits de les avoir obtenus, rentraient sous la tente pour laisser à M. Stresemann l'honneur de poursuivre la manœuvre du pacte de garantie. La tactique n'est guère dans la manière de partis qui connaissent les prix du pouvoir. Nous croyons plutôt que les héritiers de Bismarck vont continuer de faire une politique qui se réclame de la meilleure tradition bismarckienne, celle qui a réparé la défaite d'Olmütz.

PARIS-CENTRE

Dix-septième année. - N° 6.026

ABONNEMENTS:	1 AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ...	60.00	32.00	17.00
Union postale...	100.00	52.00	28.00

TELEPHONE: 2-47 & 2-43

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-REDACTEUR EN CHEF: Abel LAMY

COMPTE CHEQUES POSTAUX: Paris 272-43 - REGISTRE DU COMMERCE N° 57

JEUDI
27
AOUT 1925

AUX ORDRES DES FINANCIERS

Les conversations de Londres sont suspendues

L'accord n'a pas été réalisé mais M. Caillaux se déclare néanmoins satisfait

Elle est faite la situation financière de la France, après sa victoire ! Si l'Allemagne vaincue n'a pas payé, il faudra bien que quelqu'un paye et ce quelqu'un sera nous. Voilà où nous aura conduit le parlementarisme depuis les énergiques harangues de M. Poincaré, aux naïves conversations de M. Herriot, aux dîners à monocle de Caillaux.

De son propre aveu, notre ministre des finances manœuvre activement dans le but d'obtenir « que sous une forme ou sous une autre, des garanties soient données à la France qu'en aucun cas, elle ne paiera à ses alliés des sommes plus fortes qu'elle n'en recevra de l'Allemagne ». Voilà où nous en sommes, nous, les vainqueurs !

Or, ces garanties nous ne les possédons même pas encore et si nous les obtenons finalement, nous devrons, paraît-il, nous estimer fort heureux !

En admettant que ces conditions, considérées par Caillaux comme les meilleures, soient acceptées, la France deviendra tout simplement l'encasseuse de la grande banque de la guerre.

Et quel encasseur !

Il nous appartiendra d'obtenir de l'Allemagne quelques millions de livres. Nous devons lui prendre bon gré mal gré - ce sera certainement mal gré - puis une fois en possession de ces sommes, nous devons les verser docilement aux financiers de Londres et de New-York. On ne nous laissera même pas le salaire donné à l'employé de banque chargé de cet emploi !

Heureux, d'après Caillaux, de ne pas avoir à verser plus que nous aurions reçu ! Heureux, ajoutons-nous, si nous ne recevons pas - tout en bêlant la paix - quelques coups de canon en guise de livres sterling.

Notre victoire aura donc servi, par suite de l'incapacité ou de la trahison ou de la sottise de nos dirigeants, à asséoir définitivement la toute puissance de la finance vagabonde.

La France encasseuse non rétribuée. C'est trop d'honneur ! Oh nos un million dix-sept cent mille morts !.

A. L.

(Lire le communiqué officiel en page 2.)

Les premières obligations du plan Dawes ont été portées en avion

Londres, 26 août. — L'avion qui apportait hier à Croydon, 9.300.000 livres, sous forme d'obligations comme premier versement de l'Allemagne à la Grande-Bretagne, en exécution du plan Dawes, est un monoplane Junker, d'un modèle nouveau, entièrement construit en métal et par conséquent ininflammable.

Il est permis de fumer dans la cabine. L'appareil était piloté par le Suédois, Sinner, dont c'était le premier voyage aérien à Londres. Les obligations étaient enfermées dans vingt sacs plombés qui ont été immédiatement chargés sur un camion-automobile et transportés à la Banque d'Angleterre, sous la surveillance des détectives.

L'équipe française de tennis est victorieuse dans le match France-Australie

Deauville, 26 août. — La deuxième et dernière journée du match féminin France-Australie, s'est déroulée par un temps idéal en présence d'une belle assistance. Six matches ont eu lieu au programme de cette journée. Les quatre simples ont été l'occasion de quatre victoires par l'équipe française. Voici les résultats :

Mlle Bourgeois (France), bat Miss Saint-Georges (Australie).
Mlle Bechères (France), bat Miss Ahurst (Australie).
Mlle Vlasto (France), bat Mlle Herper (Australie).
Mlle Suzanne Lenglen (France), bat Miss Boyd (Australie).

A la suite de ces quatre victoires, la France mène par 7 à 3. Les deux doubles ne peuvent donc rien changer dans le classement général et l'équipe française sort victorieuse de cette première rencontre.

Un dément se barricade et tue un garde champêtre

On fait appel à la brigade des gaz pour le capturer

Versailles, 26 août. — M. Buisson, âgé de 84 ans, habitant Orsay, ancien conseiller municipal de cette localité, donnait depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale. Le malheureux tirait souvent des coups de fusil dans la rue et comme il devenait dangereux pour son entourage, son internement dans une maison de santé fut décidé.

Cet après-midi, le garde-champêtre Ansemme, accompagné de plusieurs gendarmes fut chargé de s'emparer du dément.

Avant de rentrer au domicile de ce dernier, le garde-champêtre dit aux gendarmes : — Restez sur le pas de la porte. Je vais prendre le vieillard en lui disant que j'ai une lettre recommandée pour lui.

Mais à peine M. Ansemme avait-il entrouvert la porte que l'octogénaire qui se doutait de ce qui se passait, fit feu à bout portant atteignant grièvement au visage le garde champêtre qui ne tarda pas à succomber.

Le gendarme Liévin voulut alors appréhender M. Buisson, mais le dément lui dit : — Retirez-vous ou je fais feu.

Le gendarme tira un coup de revolver sans atteindre M. Buisson qui, devenu fou furieux se barricada. On fit alors appel aux inspecteurs de la première brigade mobile ainsi qu'à ceux de la brigade spéciale des gaz à Paris.

Les villes mendiantes

Nous découpons ce qui suit dans le numéro d'hier de notre confrère « l'Auto ».

« Encore une ville à ajouter à la liste des villes qui prélèvent un droit de stationnement sur les voitures. C'est Nevers. Que les automobilistes évitent donc Nevers... »

Voici en quatre lignes résumées l'appréciation d'un de nos grands quotidiens sportifs, au sujet de la taxe de stationnement.

Nous ne voulons pas répéter ici ce que nous avons dit l'autre jour, à savoir : que cette taxe était illégale et très préjudiciable aux intérêts de notre cité.

Que M. le maire réglemente le stationnement des véhicules sur la voie publique, nous le répétons, il n'y a rien là que de très naturel et nous ne pouvons que l'approuver dans une certaine mesure, mais que le stationnement d'une voiture soit soumis à une taxe, voilà où commence un arbitraire que nous nous efforçons toujours de détruire.

En établissant une semblable redevance, notre municipalité fait plus preuve d'appétit que de raison, car pour gagner 40 sous, elle n'hésite pas à perdre la fortune qu'apporte à la ville chaque année aux vacances les nombreux touristes qui la visitent.

On ne se rend peut-être pas très bien compte de ce qu'il y a de menaçant dans la phrase laconique de l'« Auto ». Et cependant, si ce conseil est suivi - et il le sera, cela n'est pas douteux - quel coup terrible sera porté au commerce nivernais.

En 1919 et 1920, la ville de Reims avait elle aussi été mise à l'index et portée sur la liste des centres à éviter, ce, parce que la municipalité rémoise, ne voyant pas son intérêt, avait institué une taxe de séjour sur les automobiles.

C'était à l'époque de la visite des champs de bataille. Les hauts milieux sportifs avaient demandé au maire de Reims de rapporter son arrêté. Sur son refus le boycottage commença et du jour au lendemain le nombre des visiteurs décroissait dans d'énormes proportions.

Le maire actuel, M. Marchandau, un vrai sportif vient de modifier cet usage et de ce fait, voici Reims rayé de la liste des villes mendiantes. Et notre confrère « l'Auto » de qui nous tenons également cette information, ajoute :

« Consignons aux touristes de visiter Reims, la ville martyre, qui sait recevoir élégamment ses hôtes ».

Un enseignement se dégage de ces lignes : c'est que désormais, les municipalités devront compter avec les dirigeants de l'industrie automobile.

G. K.

Le maréchal de Hoetzendorf vient de mourir

Megenstheim, 26 août. — Le Field-Maréchal Conrad de Hoetzendorf est mort dans l'après-midi d'hier. Avec lui disparaît l'incarnation par excellence du militarisme autrichien-hongrois et l'un des plus grands responsables de la guerre.

LE VOL ORGANISÉ

Un cambrioleur indique le fonctionnement d'une agence de recel

De nombreuses arrestations seront opérées

Epinal, 26 août. — Le 4 octobre dernier, un individu qui déroba 100.000 francs en or, bons de la défense nationale, titres et bijoux. Après une minutieuse enquête, le parquet envoya des mandats d'arrêt contre des recailleurs, mais on découvrit que dans la prison de Dijon, un malfaiteur, Eugène Portinne, déjà condamné pour cambriolage avait fait des aveux et reconnu être l'auteur du vol commis à la pâtisserie Schwartz. Les aveux de Portinne sont particulièrement intéressants, car il a déclaré en outre qu'il avait commis il y a plusieurs mois, un cambriolage s'élevant à près de 200.000 francs, dans le centre de la France.

Il a de plus, indiqué plusieurs organisations de recailleurs permettant à tous les cambrioleurs de France d'écouler le produit de leurs vols. Pour écouler l'or, il y a d'après les déclarations de Portinne, une officine dans la Haute-Saône ; pour les bijoux, il y en a une autre dans la même département. Pour l'écoulement des bons, il y a lieu de s'adresser dans une maison mal famée de Troyes, et pour celui des titres, les transactions ont lieu dans un café de l'Aube. A la suite de ces révélations, d'importantes arrestations vont être opérées, notamment celle d'un industriel.

Un énergumène tire sur son adversaire et se barricade chez lui. Il est arrêté

Toulon, 26 août. — Hier à Moissac, Joseph Vigouroux, âgé de 17 ans, pontier à Sainte-Catherine, qui avait eu récemment une discussion avec M. Fournier, employé de chemin de fer, attendit au passage ce dernier et tira sur lui un coup de revolver à bout portant qui, heureusement, ne l'atteignit pas.

Vigouroux se réfugia ensuite dans sa demeure et se barricada. La police arriva aussitôt aperçut à la fenêtre du premier étage, le forcené qui menaçait de faire à nouveau usage de son arme.

Prudemment les assésés s'éloignèrent et se mirent en embuscade près du poste du pontier qui, un instant plus tard, croyant avoir le champ libre, sortit de sa demeure et fut arrêté, non sans avoir opposé une vive résistance.

Conduit à la gendarmerie, il fut trouvé porteur d'un revolver acheté récemment et contenant cinq balles et une douille vide. Son arrestation a été maintenue sous l'inculpation de tentative de meurtre, port d'arme prohibée et ivresse.

Au Japon plus de 25.000 maisons sont inondées

Tokio, 26 août. — Des pluies diluviennes se sont abattues sur la capitale du Japon et sur les environs. Les dégâts sont importants. Plus de 25.000 maisons ont été inondées. Le sol a cédé en plusieurs endroits et l'on compte deux morts et quatre blessés.

Au cours d'une bagarre deux hommes sont tués à Shanghai

Shanghai, 26 août. — Des grévistes ayant voulu obliger par la force un ouvrier à cesser le travail, une bagarre s'ensuivit au cours de laquelle deux hommes furent tués et plusieurs blessés.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 26 août. — Prévisions agricoles de l'Office National météorologique pour la journée du 27 août :

Région Parisienne. — Temps frais. Vent d'Ouest, 4 à 5 mètres. Ciel très nuageux, brumeux surtout le matin, avec quelques éclaircies, ondées. Température nocturne en hausse. Minimum de température, environ 13°.

Région du Centre. — Temps passable. Vent d'Ouest, 2 à 4 mètres. Nuit belle, ciel se couvrant. Quelques pluies. Température nocturne en baisse. Minimum de température, environ 10°.

Région du Massif-Central. — Beau temps. Plus chaud. Vent de Nord-Ouest 3 à 4 mètres. Ciel nuageux avec belles éclaircies. Température nocturne en baisse. Minimum de température, environ 8°.

En plein jour, à Paris trois jeunes gens cambriolent une bijouterie

Le bijoutier réussit à appréhender l'un d'eux

Paris, 26 août. — Vers midi et demi, trois jeunes gens de mise correcte, s'arrêtaient boulevard de Strasbourg, devant la bijouterie sise au n° 71 et contemplaient les vitrines. Tout-à-coup les passants les virent s'enfuir à toutes jambes, tandis que le bijoutier, M. Delacotte, sortant de sa boutique se mit à leur poursuite en criant : « Au voleur ! »

M. Delacotte réussit à mettre la main sur l'un des trois individus qu'il livra aux agents, cependant que les deux autres malfaiteurs parvenaient à s'enfuir. L'individu arrêté est un nommé Antoine Canelas, âgé de 22 ans, né à Barcelone. Il a fait les aveux suivants :

— Faisant semblant de nous intéresser aux bijoux, mon camarade de droite surveillait l'intérieur du magasin ; pendant ce temps mon camarade de gauche fracturait la petite vitrine à l'aide d'un tournevis et allongait le bras vers la vitrine principale. Il prit deux bagues en platine, ornées de brillants qu'il déposa dans la poche de son veston. Il allait recommencer l'opération lorsque le bijoutier nous aperçut et se mit à notre poursuite.

A la suite d'une querelle il tue un ouvrier et blesse une femme

Bordeaux, 26 août. — Au hameau de Cavailles, près des Quatre-Pavillons, le manœuvre André-Joseph Sarrade, 34 ans, a été tué à coups de revolver par l'ouvrier Coulaud, 37 ans, de Venon, qui de plus, a grièvement blessé la femme Liébal, à la suite d'une querelle futile. Coulaud a pu être arrêté après une poursuite mouvementée.

UN EVADE DE PRISON EST REPRIS

Saint-Malo, 26 août. — Le nommé Coqueulin, 25 ans, condamné à trois mois de prison, s'était en juin dernier, évadé de l'hôpital de Fougères où il avait été mis en traitement. Il a été arrêté dans une ferme des environs de Dol et a déclaré aux gendarmes qu'il avait perdu la tête depuis qu'il avait tué à Pontorson, l'ami de sa femme.

LIRE EN PAGE 2 :

Nos Informations de Dernière Heure. Les Sports.

EN PAGE 3 :

Le conseil municipal de Vichy. Les courses de Decize.

EN PAGE 4 :

Les correctionnelles de Bourges et de Saint-Amand.

Le concours de pouliches d'Henrichemont.

Le meurtre de la cuisinière chalonnaise.

Deux automobiles capotent. Il y a deux victimes

Saint-Etienne, 26 août. — Une automobile dont le chauffeur donna un brusque coup de volant pour éviter un side-car, a capoté à Saint-André de Chalençon, Mlle Marie-Louise Demore, de Tirangis, prise sous la voiture, a été tuée sur le coup.

A Chalmazel, une automobile conduite par M. Charles Antonetti, 45 ans, peintre-pâturier à Monthrison, a heurté et renversé un motocycliste, M. Golso, chiffonnier à Fleuries, qui succomba à ses blessures tandis qu'on le transportait à l'hôpital.

On identifie une victime de la catastrophe de Sens

Auxerre, 26 août. — La troisième victime jusqu'ici inconnue de la collision de Sens, est identifiée. C'est Mlle Vionnet, âgée de 25 ans, de Mity-Mory (Seine-et-Marne), employée à la succursale de la Banque de France, à Béziers.

Les services hospitaliers de Sens donnent les meilleures nouvelles des grands blessés soignés dans cet établissement.

Les Rayonnants

Devant le succès considérable obtenu auprès de nos lecteurs par notre feuilleton, nous nous faisons un vrai plaisir de leur annoncer que nous poursuivons très prochainement la publication de la partie de la série si captivante.

D'AIGLE ET COLOMBE

Cette dernière partie s'intitule

LES RAYONNANTS

Nous pouvons écrire des Rayonnants ce que nous écrivions déjà de « Une jeune dans la Nuit » ; bien qu'étant la suite logique des événements qui se sont déroulés au cours des chapitres précédents, cette dernière partie est néanmoins suffisamment indépendante pour intéresser nos nouveaux lecteurs, qui n'auraient pas pu suivre les feuilletons précédents.

Par conséquent nous invitons tous nos amis à lire très prochainement dans Paris-Centre :

LES RAYONNANTS

Par René d'ANJOU

Le capitaine Weiss subit une violente tempête

Paris, 26 août. — Le sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique annonce qu'il a reçu du capitaine Weiss, le télégramme suivant :

Violente tornade a tourné mon avion sur terrain Pochevo et détruit station T. S. F. Signé : Weiss.

UN MEETING COMMUNISTE EST INTERDIT

Marseille, 26 août. — Le préfet des Bouches-du-Rhône vient d'interdire la manifestation qu'avait organisée pour ce soir le parti communiste afin de protester contre les excès de la police au cours des incidents qui suivirent le meeting de dimanche dernier. M. Doriot, député communiste, devait prendre la parole à cette manifestation.

Châteauroux fête le centenaire d'une concitoyenne

Châteauroux, 26 août. — Mme Coureux, née Lecomte, vient de célébrer son centième anniversaire à Châtillon, où elle naquit en 1825 et qu'elle n'a jamais quitté.

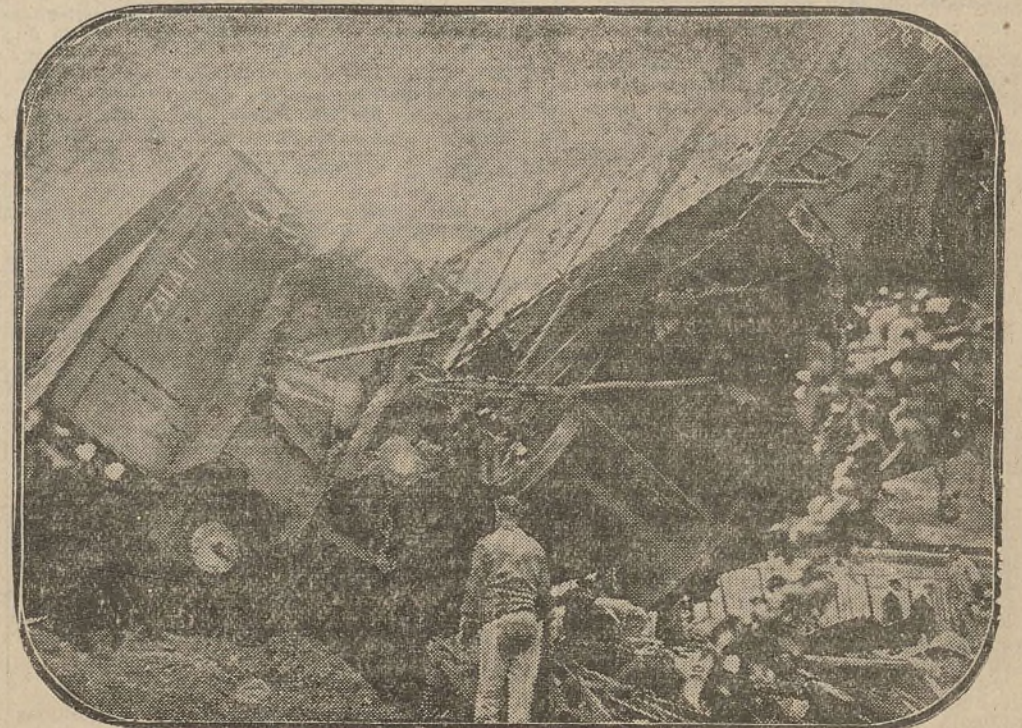
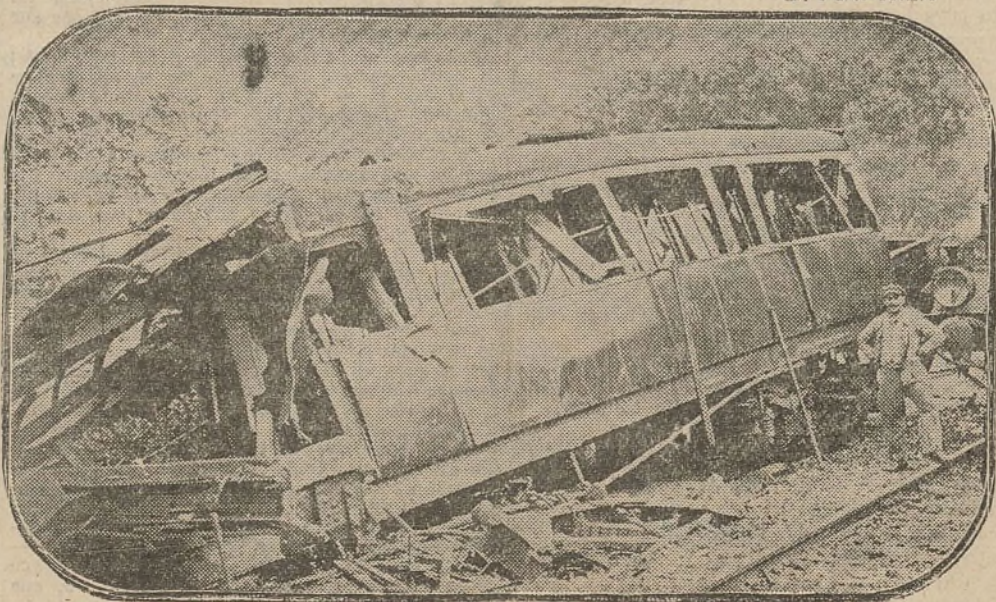
A cette occasion, la municipalité reçut officiellement la doyenne à l'Hôtel-de-Ville et lui remit une plaque en argent rappelant cette heureuse date.

Malgré son âge, la centenaire est demeurée en parfaite santé et va même garder le bétail aux champs.

LA CATASTROPHE DE CHEMIN DE FER PRÈS DE SENS

Phot. Rol

Cl. Paris-Centre



Le texte de la note française à l'Allemagne

Cette note préconise le respect du Traité de Versailles et l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations

Paris, 26 août. — Voici le texte de la note française remise par M. de Margaria, à M. Stresemann, en réponse à la note allemande du 20 juillet. On sait que cette note, communiquée à nos alliés, a été approuvée par eux :

En prenant connaissance de la note allemande du 20 juillet 1925, le gouvernement français se plait à constater la communauté de vues qui s'affirme entre les deux gouvernements, également soucieux de voir le paix de l'Europe établie sur une entente assurée aux peuples des garanties complémentaires de sécurité, il a la satisfaction de noter que le gouvernement allemand, après une série d'observations, a accepté la note française du 16 juin, exprime sa conviction de la possibilité d'un accord. Le gouvernement français, désireux de n'en pas retarder l'heure, s'attache à exposer les observations qu'il a faites, auxquelles, en conséquence de vues avec ses alliés, il a été amené par l'examen des trois points essentiels de la note allemande : celle-ci ne s'exprimant pas sur certaines questions soulevées par la réponse française, le gouvernement français n'a pas d'objections de fond, se réservant seulement de discuter sur les points de détail.

Il est agréable au gouvernement français de constater que le gouvernement allemand n'entendait pas subordonner la conclusion du pacte de garantie, à une modification des stipulations du traité de paix. Toutefois, le gouvernement allemand attire à deux reprises l'attention sur la possibilité qu'il y aurait d'ailleurs certaines dispositions du pacte, d'adapter par des accords, les traités existants à des situations nouvelles.

Il suggère également l'hypothèse d'une modification au régime de l'occupation des territoires rhénans. La France, dans son attachement aux engagements internationaux qu'elle a contractés, ne dispose pas de la garantie d'arbitrage, elle ne saurait se soustraire à aucune des stipulations du pacte. Mais elle rappelle que celui-ci est fondé, avant tout, sur le respect scrupuleux des traités qui forment la base du droit public de l'Europe, et qu'il fait de l'intention sincère d'observer ses engagements internationaux, la condition essentielle de l'entrée d'un état dans la Société. D'accord avec ses alliés, le gouvernement français estime que l'on ne saurait porter atteinte au traité de paix ni aux droits de l'Allemagne, comme les modifications que le gouvernement allemand propose, de modifier les stipulations du pacte, sans porter atteinte à la sécurité internationale.

Quant au système qui consiste à garantir les engagements internationaux, le procédé directement appliqué, c'est celui qui consiste à garantir les engagements internationaux, le procédé directement appliqué, c'est celui qui consiste à garantir les engagements internationaux.

En effet, ce n'est pas de l'extérieur qu'un Etat peut valablement exprimer des réserves qui prendraient ainsi le caractère de conditions. C'est au sein de l'Etat, par l'organe de son conseil, que l'exercice du droit commun, à tous les Etats faisant partie de la S. D. N.

Aussi avons-nous lu avec regret la réserve de la note allemande déclarant que la question de l'entrée de l'Allemagne dans la S. D. N. avait besoin d'être discutée dans le cadre du conseil de la S. D. N., datée du 13 mars 1925, n'ayant pas, selon le gouvernement allemand, éliminé ces objections. Le gouvernement français n'a pas qualité pour parler au nom de la S. D. N. Le conseil de la S. D. N. a été convoqué par l'Allemagne, fait connaître au gouvernement allemand, sa décision, qui est fondée sur le principe de l'égalité entre les nations, lequel ne comporte aucun profil d'aucune, ni exception ni privilège.

En ce qui concerne, le gouvernement français ne font que s'en tenir à leurs déclarations antérieures et répéter que l'entrée de l'Allemagne dans la S. D. N., dans les conditions du droit commun, demeure dans leur opinion, la base de toute entente sur la sécurité. C'est, just.

Après la sincérité de ces explications préalables, destinées à écarter tout malentendu, le gouvernement français, d'accord avec ses alliés, invite le gouvernement allemand à engager sur ces bases les négociations avec la volonté d'aboutir à un traité définitif, en ce qui concerne, la France désire vivement la conclusion.

Le gouvernement de Sa Majesté m'a autorisé à faire à la France pour le règlement de sa dette, les propositions définitives suivantes : La France fera 62 paiements annuels de 12 millions et demi de livres sterling, sous sa seule responsabilité et suivant des modalités de détail qui restent à définir. Le chiffre de ces versements sera d'ailleurs soumis à des conditions proportionnelles égales à celles reconnues par la France à ses créanciers.

M. Caillaux, tout en réservant son opinion sur ces propositions, se charge de les présenter à son gouvernement.

M. Caillaux est parti Londres, 26 août. — M. Caillaux partira demain matin pour Paris à 10 h. 50.

Après un siège en règle le démant de Versailles est capturé (suite de la page 1)

Versailles, 26 août. — Après un siège en règle, la police de Versailles a décidé l'emploi des gaz lacrymogènes et plusieurs inspecteurs, munis de casques et de boucliers lancèrent des grenades dans la chambre du malheureux Buisson. Peu après les policiers parvinrent sans difficulté à s'emparer du dément qui portait au bas-ventre une blessure paraissant provenir d'un coup de revolver que lui tira le gendarme Liévin.

Le garde-champêtre Ansema, lui par le dément était âgé de 49 ans. Ancien adjudant de la Légion étrangère, il était titulaire de la médaille militaire. Il était dépourvu de sa veuve, il avait perdu, il y a quelques mois sa fille âgée de 11 ans.

Un attentat contre un train militaire à Lion près de Smolensk

Copenhague, 26 août. — Un attentat a été commis contre un train transportant des troupes russes. Une des voitures était emmagasinée de grandes quantités de dynamite fit explosion près de Smolensk. Cinq voitures furent entièrement détruites. On ne connaît pas encore le nombre des victimes.

Après le challenge du Souvenir

Il n'est pas trop tard pour revenir sur le Challenge du Souvenir, disputé dimanche dernier, au Pré Fleuri.

DERNIERE HEURE

LES ENTRETIENS DE LONDRES Communiqué officiel

Londres, 26 août. — On continue à être très pessimiste à Londres quant à l'issue des pourparlers engagés. Néanmoins, M. Caillaux a passé toute la matinée à l'ambassade à étudier avec M. Barnaud, les dernières propositions avant la nouvelle entrevue avec M. Churchill qui eut lieu ce soir à 5 heures.

Le principe de l'entente de l'après-midi avec M. Churchill, M. Caillaux a remis ce soir aux journalistes, le communiqué suivant : « Lorsque les pourparlers au sujet du règlement de la dette, entre l'Angleterre et la France, ont été repris, à la fin du mois de juillet, les experts anglais demandèrent que la France se libérât au moyen d'annuités de 20 millions de livres sterling, dont la moitié partie seulement aurait été prélevée sur le plan Dawes. A la veille du jour où les représentants du ministre des finances représentaient la route de Paris, M. Churchill réduisit à 16 millions de livres sterling le montant de l'annuité envisagée.

M. Caillaux, de son côté, avait offert 10 millions de livres, dont une partie aurait été prélevée sur le plan Dawes. Désireux de faire une concession notable à son interlocuteur, constatant par ailleurs que le gouvernement britannique, tout en acceptant un prélèvement sur le plan Dawes, l'entourait de conditions qui lui enlevaient une notable partie de son intérêt, M. Caillaux décida de proposer le versement à la Grande-Bretagne, d'une annuité de dix millions de livres sterling.

M. Caillaux transmettra ces propositions au gouvernement français. Il en apprécie la valeur. Il considère seulement que toute question de chiffres, mis à part, un arrangement avec l'Angleterre ne peut valoir qu'autant qu'il renferme des dispositions partiellement acceptées, il est vrai par M. Churchill, pour suspendre le transfert des annuités au cas où ces opérations menaceraient le cours des changes.

Le communiqué du chancelier de l'Echiquier

Londres, 26 août. — Le chancelier de l'Echiquier publie ce soir un communiqué dont nous extrayons le passage suivant : Le gouvernement de Sa Majesté m'a autorisé à faire à la France pour le règlement de sa dette, les propositions définitives suivantes : La France fera 62 paiements annuels de 12 millions et demi de livres sterling, sous sa seule responsabilité et suivant des modalités de détail qui restent à définir.

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Cette course, ouverte à tous les coureurs non professionnels, se courra sous le patronage de l'U. V. F. Le parcours d'environ 85 kilomètres s'étend sur le circuit : Fourchambault, Garchevy, Pougny-lez-Aux, Nevers, route de Paris (contre-volant Hôtel de France), avenue Marceau, rue Saint-Gildard, rue de Fourchambault et Fourchambault, Parcours à couvrir trois fois.

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le palmarès du Comice agricole de l'arrondissement de Gien

FRIMES D'ARRONDISSEMENT

Labourage. — Tracteur animal : 1er prix, 100 fr. offerts par M. de Rubercy à M. Henri Loiseau, chez M. Doyen-Ramond à Bois-Behaque Neuvy ; 2e prix ex æquo, 50 fr. ; M. Basile Derouet chez M. Reverdy à Vieux-Cours, à Polly, et Louis Gousseau, aux Denallées, à Coullons ; 3e prix 40 fr., offerts par MM. Popelin et Longrais, à M. Albert Berton, chez M. Reverdy, à Vieux-Cours, à Polly.

Une indemnité de 30 francs est accordée aux concurrents non primés : MM. Georges Bulet, chez M. Bontemps, aux Brosses-de-Saint-Gondon, et M. Henri Bontemps, aux Brosses-de-Saint-Gondon.

Tracteur mécanique. — Médaille d'argent : M. Bally et Coma, à Briare. Médaille d'argent : M. Dubois, à qui une indemnité de 30 fr. est accordée.

Médaille de bronze à M. Paul Garçon, représentant des ateliers de construction de l'Etat, à Paris, pour ses charmes remarquables.

BESTIAUX NES OU ELEVES DANS L'ARRONDISSEMENT

Espèce bovine : Tauraux. — Prix 100 fr. offerts par M. de Cousté, à M. Ernest Cour, de Rivote, à Briare.

Voies lactées. — (5 sujets) 1er prix : 800 fr., offerts par MM. les membres du bureau du comice, à M. Ernest Cour, de Rivote, à Briare ; 2e prix, 200 fr., M. Cour, de Rivote, à Briare, pour l'ensemble de son exposition et félicitations du jury.

Espèce ovine. — Bêliers. — 1er prix, 50 fr. offerts par M. André Jaurès, à M. Peigry, au Grand Rocher, à Ouzouer-sur-Trézée (félicitations du jury).

Brebis (10 sujets). — 1er prix, 100 fr. offerts par M. de Cousté, à Mme veuve Bidchon, à Gien ; 2e prix, 75 fr., offerts par M. de Cousté, à M. Ernest Cour, de Rivote, à Briare ; 3e prix, 50 fr., à M. Bally, au Vieux-Château, à Autry-le-Châtel.

Agnelles (10 sujets). — Prix : 100 francs et médaille de bronze du ministre de l'Agriculture, à Mme Robillon, au Buisson, à Gien.

Espèce chevaline (étalons). — 1er prix ex æquo 100 francs et médaille d'argent du ministre de l'Agriculture, 100 francs offerts par M. de Cousté, et médaille d'argent, MM. Bally, au Vieux-Château, d'Autry, et Moreux, à la Rougère, de Briare ; 2e prix : 50 fr. à M. Gérard-Wegimont, de Sully.

Juments suitées. — 1er prix : 100 francs et médaille d'argent du ministre de l'Agriculture, à M. de Cousté, à M. Ernest Cour, de Rivote, à Briare ; 2e prix et prix spécial pour l'ensemble de son exposition : 175 fr. à M. Gérard-Wegimont, de Sully.

Poulains. — 1er prix, 100 fr. et médaille d'argent du ministre de l'Agriculture, à M. de Cousté, à M. Ernest Cour, de Rivote, à Briare ; 2e prix et prix spécial pour l'ensemble de son exposition : 175 fr. à M. Gérard-Wegimont, de Sully.

Pouliches de 30 mois. — 75 francs et médaille d'argent du ministre de l'Agriculture, à M. de Cousté, à M. Ernest Cour, de Rivote, à Briare ; 2e prix, 50 fr., à M. Bally, au Vieux-Château, à Autry-le-Châtel.

Animaux de basse-cour. — Poules : 50 francs, diplôme et médaille d'argent de l'Agriculture, à M. de Cousté, à M. Ernest Cour, de Rivote, à Briare ; 2e prix, 30 francs, diplôme et médaille d'argent, à M. Guignard, d'Ouzouer-sur-Loire.

Oies. — 20 francs à Mme Mathieu, à Gien.

EXPOSITION DES VINS

Vin blanc. — Prix et médaille de vermeil : M. Fernand Bourgois, rue Paul-Bert, à Gien. Vin rouge. — Médaille d'argent à M. Fernand Bourgois, à Gien.

Les Sports

Après le challenge du Souvenir

Il n'est pas trop tard pour revenir sur le Challenge du Souvenir, disputé dimanche dernier, au Pré Fleuri. Ce fut, on peut l'affirmer, un gros succès. Nous devons, pour une fois, féliciter chaudement le public nivernais qui n'a pas boudé l'athlétisme. Malgré un temps défavorable, les tribunes se trouvèrent fort étroites pour contenir une foule enthousiaste et vibrante.

Après les présentations des athlètes, deux gerbes magnifiques furent déposées par les Ménétriers et les Nivernais au pied du monument aux athlètes morts pour la France, après quelques paroles émues de M. le président.

Pendant la réunion, la Philharmonie municipale se fit vigoureusement applaudir. L'U. S. N. eut à lui exprimer toute sa gratitude.

En fin, nous nous en voudrions d'oublier le geste de M. Berthomier, patron du buffet du Pré-Fleuri, qui offrit à l'issue de la réunion un vin d'honneur aux athlètes.

A son public, à tous ceux qui contribuèrent au succès éclatant de cette belle manifestation sportive, l'U. S. N. adresse tous ses remerciements et, grandement encouragé, promet aux Nivernais de leur offrir un nouveau et sous peu un spectacle sportif dont l'intérêt ne le cèdera en rien à celui de dimanche dernier.

MOTO-VELO CLUB DIJONNAIS

C'est le dimanche 6 septembre que se disputera pour la quatrième année le grand prix Morcey, organisé par le Moto-Vélo Club Dijonnais avec le concours de M. Mongenet.

Cette épreuve régionale est ouverte aux coureurs licenciés toutes catégories (sauf professionnels) des départements suivants : Aube, Haute-Marne, Haute-Saône, Jura, Saône-et-Loire, Nièvre, Yonne et Côte-d'Or. Elle se disputera sur un parcours de 80 kilomètres empruntant l'itinéraire suivant : Dijon, Auxonne, Pantallier, Mi-rebeau et Dijon.

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

Le grand prix de la société du Comité des Fêtes se disputera lundi prochain

ECHOS YONNAIN

AUXERRE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Gustave Thomas de Tragny, comme garde-particulier ; de M. Millot et de M. Adrien Dumont garde particulier ; de M. Lourte, continue en la Présidence de deux jours la peine de prison prononcée précédemment contre André Patrois pour recidive d'ivresse.

Le condamné à 8 jours de prison avec sursis et 16 francs d'amende une femme Truchon, d'Auxerre, pour coups et blessures.

Etat civil : Mariage. — Marcel Quenauon, et Marguerite Mores. — Cécile Plard, 71 ans, veuve Durand ; Berthe Gaillois, 34 ans, épouse Cintrat ; Eugène Simonneau, 55 ans ; Célestine Leguy, 81 ans, veuve Julienne.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

Le tribunal, après avoir reçu le serment de M. Robert Costéra, nommé surmarchand des contributions indirectes.

LES COURSES

MERCREDI A DIEPPE

Prix du Gouvernement. — 1. Cocagne, E. Morgan ; 2. The Créole, Isidore Foucher ; 3. Roselaine, Miss de Selbach. Mutuel unifié : 5,50, 5,50 et 7.

Prix Remy Monquet. — 1. Royale Favorite, Adrien Valéry ; 2. Castiglione, G. Watlinne ; 3. Abbot's Nymps, Frank Jay Gould. Mutuel unifié : 16,50, 6,50, 6,50.

Prix du Conseil Général. — 1. Warsaw, Georges Popper ; 2. Agnes-Belles, R. Guittet ; 3. Dorothy, Dixson, Elie Lauzier. Mutuel unifié : 50,50, 8,50, 21 et 9.

Prix d'Offranville. — 1. Galimafré, A. Eknayan ; 2. Régalette, A. Wallet ; 3. Le Jasmin, G. Bloch. Mutuel unifié : 42, 14,50, 8,50.

Prix de l'Hôtel Royal. — 1. Another Enc, F. Barrier ; 2. Libris. Mutuel unifié : 18, 9,50, 10.

Prix de l'Hôtel Royal. — 1. Another Enc, F. Barrier ; 2. Libris. Mutuel unifié : 18, 9,50, 10.

Prix de l'Hôtel Royal. — 1. Another Enc, F. Barrier ; 2. Libris. Mutuel unifié : 18, 9,50, 10.

Prix de l'Hôtel Royal. — 1. Another Enc, F. Barrier ; 2. Libris. Mutuel unifié : 18, 9,50, 10.

Prix de l'Hôtel Royal. — 1. Another Enc, F. Barrier ; 2. Libris. Mutuel unifié : 18, 9,50, 10.

Prix de l'Hôtel Royal. — 1. Another Enc, F. Barrier ; 2. Libris. Mutuel unifié : 18, 9,50, 10.

Prix de l'Hôtel Royal. — 1. Another Enc, F. Barrier ; 2. Libris. Mutuel unifié : 18, 9,50, 10.

Prix de l'Hôtel Royal. — 1. Another Enc, F. Barrier ; 2. Libris. Mutuel unifié : 18, 9,50, 10.

Prix de l'Hôtel Royal. — 1. Another Enc, F. Barrier ; 2. Libris. Mutuel unifié : 18, 9,50, 10.

Prix de l'Hôtel Royal. — 1. Another Enc, F. Barrier ; 2. Libris. Mutuel unifié : 18, 9,50, 10.

Prix de l'Hôtel Royal. — 1. Another Enc, F. Barrier ; 2. Libris. Mutuel unifié : 18, 9,50, 10.

Prix de l'Hôtel Royal. — 1. Another Enc, F. Barrier ; 2. Libris. Mutuel unifié : 18, 9,50, 10.

Prix de l'Hôtel Royal. — 1. Another Enc, F. Barrier ; 2. Libris. Mutuel unifié : 18, 9,50, 10.

Prix de l'Hôtel Royal. — 1. Another Enc, F. Barrier ; 2. Libris. Mutuel unifié : 18, 9,50, 10.

REVUE DE LA PRESSE

LE GOUVERNEMENT DE SYRIE NE MODIFIE PAS SON SYSTEME D'INFORMATIONS

Le haut-commissariat de Beyrouth ne modifie pas son système d'information : tout va bien, Soueida est toujours assiégée, mais ravitaillée régulièrement, chaque jour, on ne voit toujours rien sur l'état réel de la situation générale et sur ce qui a été entrepris pour réparer le tort qu'a fait à notre prestige le terrible désastre subi par la colonne Michail, il est possible que le « Daily Mail » ait exagéré en fixant à 2.000 le chiffre de nos pertes, qui, d'après le rapport officiel est de 800. Mais il convient de signaler que, d'après d'autres sources d'informations, l'état d'esprit ne semble pas bon parmi les populations syriennes. Un correspondant ayant constaté l'envoi de troupes dans le Djebel-Mussa, au sud-est d'Alexandrette, qu'au nord d'Allep des incidents se sont produits et que des bandes venant de Palmyre ont atteint Hama.

LA COLLABORATION DE L'ESPAGNE

On le voit, rien ne vient nous renseigner sur l'intensité et l'énergie de ce que la « Epoca » appelle chaque jour la campagne de collaboration contre le fascisme.

Mais il faut noter que l'Espagne, qui entre-giste avec satisfaction, tous les matins, l'ampleur des préparatifs français, ne manifeste aucun repentir du désarmement progressif de ses forces militaires, qui suivit l'abandon et le retrait de Chéchovanon.

On entend cependant faire bonjour à sa signature en maintenant après lui l'honneur et l'éclat de l'étoilé la protection symbolique du drapeau espagnol.

L'alternative de l'abandon solennel pour l'écarter par l'interventionnisme « Telegramma del Rif » est aujourd'hui passée sous silence.

Redevenant-elle d'actualité au lendemain d'une victoire française qui aurait aboli Abou-Krein, l'Espagne se relevant en face d'un Rif momentanément pacifié par nous ?

Il est permis d'en douter.

Alors, que pense M. Malvy de ses succès de Madrid.

LES FAUTES DE PAINLEVE

L'Action Française (Léon Daudet) :

Depuis que Painlevé a succédé à Herriot — que renversa Lalant, en retirant la chaîne du ministre François Albert, Paul-Prudent Painlevé a pratiqué la politique, irresolue et insérée, qui l'on pouvait attendre de lui.

Première insanité : appel à Caillaux comme ministre des finances. Caillaux est un homme décrié, et demeure suspect à toute la nation.

Deuxième insanité : appel à Malvy comme ambassadeur in partibus in Espagne. Malvy est un homme de peu de valeur, et n'a rien de plus que de quelques étiquettes que celle-ci se décore.

Troisième insanité : appel à Malvy comme ambassadeur in partibus in Espagne. Malvy est un homme de peu de valeur, et n'a rien de plus que de quelques étiquettes que celle-ci se décore.

Quatrième insanité : appel à Malvy comme ambassadeur in partibus in Espagne. Malvy est un homme de peu de valeur, et n'a rien de plus que de quelques étiquettes que celle-ci se décore.

Cinquième insanité : appel à Malvy comme ambassadeur in partibus in Espagne. Malvy est un homme de peu de valeur, et n'a rien de plus que de quelques étiquettes que celle-ci se décore.

Sixième insanité : appel à Malvy comme ambassadeur in partibus in Espagne. Malvy est un homme de peu de valeur, et n'a rien de plus que de quelques étiquettes que celle-ci se décore.

Septième insanité : appel à Malvy comme ambassadeur in partibus in Espagne. Malvy est un homme de peu de valeur, et n'a rien de plus que de quelques étiquettes que celle-ci se décore.

LES FAUTES DE PAINLEVE

L'Action Française (Léon Daudet) :

Depuis que Painlevé a succédé à Herriot — que renversa Lalant, en retirant la chaîne du ministre François Albert, Paul-Prudent Painlevé a pratiqué la politique, irresolue et insérée, qui l'on pouvait attendre de lui.

Première insanité : appel à Caillaux comme ministre des finances. Caillaux est un homme décrié, et demeure suspect à toute la nation.

Deuxième insanité : appel à Malvy comme ambassadeur in partibus in Espagne. Malvy est un homme de peu de valeur, et n'a rien de plus que de quelques étiquettes que celle-ci se décore.

Troisième insanité : appel à Malvy comme ambassadeur in partibus in Espagne. Malvy est un homme de peu de valeur, et n'a rien de plus que de quelques étiquettes que celle-ci se décore.

Quatrième insanité : appel à Malvy comme ambassadeur in partibus in Espagne. Malvy est un homme de peu de valeur, et n'a rien de plus que de quelques étiquettes que celle-ci se décore.

Cinquième insanité : appel à Malvy comme ambassadeur in partibus in Espagne. Malvy est un homme de peu de valeur, et n'a rien de plus que de quelques étiquettes que celle-ci se décore.

Sixième insanité : appel à Malvy comme ambassadeur in partibus in Espagne. Malvy est un homme de peu de valeur, et n'a rien de plus que de quelques étiquettes que celle-ci se décore.

Septième insanité : appel à Malvy comme ambassadeur in partibus in Espagne. Malvy est un homme de peu de valeur, et n'a rien de plus que de quelques étiquettes que celle-ci se décore.

LES FAUTES DE PAINLEVE

L'Action Française (Léon Daudet) :

Depuis que Painlevé a succédé à Herriot — que renversa Lalant, en retirant la chaîne du ministre François Albert, Paul-Prudent Painlevé a pratiqué la politique, irresolue et insérée, qui l'on pouvait attendre de lui.

Première insanité : appel à Caillaux comme ministre des finances. Caillaux est un homme décrié, et demeure suspect à toute la nation.

Deuxième insanité : appel à Malvy comme ambassadeur in partibus in Espagne. Malvy est un homme de peu de valeur, et n'a rien de plus que de quelques étiquettes que celle-ci

ALLIER

MOULINS

Exploits de gamins

Paris-Centre a signalé les exploits de trois gamins surpris sur les tumulus de la commune de la garnison, alors qu'ils dérobaient les balles tirées.

Aménagé au bureau de police par les soins de la place, les trois jeunes gens furent gratifiés chacun d'une contravention.

L'un d'eux, Bonnet, 15 ans, domicilié rue Louis-Blanc, n° 7, déclara se nommer Laplanet et habiter rue des Six-Frères.

L'autre, Emmanuel Pagnon, donna une fausse adresse, il habite en réalité rue Jean-Bart et non rue de la Batterie.

Le troisième, Pierre Protat, 13 ans, étant connu de la police, déclina convenablement son état civil et l'adresse de sa famille.

Malgré un sérieux lavage de cerveau, nos trois jeunes gens, que ne poursuivait pas le remord, continuèrent leurs exploits, ils se rendirent sur la rive droite de l'Allier et dérobèrent des pommes à M. Pimont.

Celui-ci les aperçut et cria « au voleur ». Un gendarme qui passait, poursuivit les fuyards et mit la main au collet du jeune Bonnet.

Comme le représentant de l'autorité allait rejoindre Pagnon, le jeune homme se précipita et se jeta à l'eau, plongea dans la rivière qu'il traversa, glissant d'effroi le gendarme qui le poursuivait.

Puis, longeant les saules, il se mit de nouveau à l'eau et attendit à l'île des Champignons.

Pagnon se rendit compte que ses parents en piteux équipage et leur raconça qu'il avait été à la pêche avec son patron et avait pris un bon bain.

Malgré les gendarmes survinrent sur ces entrefaites et tout s'expliqua. M. Pagnon administra à son fils une bonne volée en guise de félicitations.

Les trois jeunes gens seront donc poursuivis non seulement pour leur exploit du champ de tir, mais aussi pour leur mariage.

Bonnet et Pagnon auront de plus à répondre du délit d'outrages, ayant donné un faux nom et de fausses adresses.

Subventions

Le préfet de l'Allier vient d'être informé par M. le ministre de l'Agriculture qu'une subvention initiale de 500 francs a été accordée à chacun des syndicats d'élevage du département, créés cette année dans les localités suivantes :

Doyat, Doyat-Pouchet, Chirat-Eglise, La Celle, Louroux-de-Beaune.

Des subventions de fonctionnement ont, en outre, été attribuées aux syndicats d'élevage existant dans les localités suivantes :

St-Ferre-Laval, 375 fr. ; Nèrles-Bains, 375 fr. ; Neuville-Blanc, 375 fr. ; St-Palais, 375 fr. ; Villefranche-d'Allier, 375 fr. ; Arpheuille-St-Priest, 300 fr. ; Colombier, 300 fr. ; Chambiet, 300 fr. ; Treignat, 300 fr. ; Chavenon, 375 fr. ; Servilly, 300 fr. ; Artheuille, 300 fr. ; Malcoire, 300 fr. ; Vialat, 300 fr. ; Mésleux, 225 fr. ; Vernusse, 225 francs.

Ces subventions devront être employées dans le courant de l'année et conformément aux statuts des associations bénéficiaires.

LA FOIRE EST INTERDITE

La prime de l'Allier « considérant que les feux épiphyes existant dans plusieurs exploitations de la commune de Jaligny ainsi que dans des communes limitrophes, et qu'il y a lieu de prendre des mesures pour empêcher la propagation »

Article 17. — La foire aux bestiaux de ces espèces bovine, ovine, caprine et porcine qui devait se tenir à Jaligny, le 9 septembre prochain, est interdite.

Art. 2. — Il est interdit aux marchands de bétail de circuler dans le territoire du Jaligny avec des animaux de ces espèces de bestiaux désignés, destinés à être vendus ou logés.

Les réunions sur la voie publique ou dans les cours d'ambages, ayant pour but l'exposition ou la vente d'animaux de ces espèces sont également formellement prohibées.

BOULE DE LA CHARRETTE

Communication : Les sociétés de la Boule de la Charrette sont priées d'assister à la réunion générale de la société qui aura lieu dimanche prochain, 30 août, à 14 heures 30, au siège social 102, rue de Decize.

Centre du jour : lecture du procès-verbal ; situation financière ; modifications aux statuts ; questions diverses.

Le temps. — Hier, temps frais, éclairci. Le thermomètre indiquait : à 7 heures 18° ; à midi 18° ; maxima 20° ; minima 12°. Baromètre 763 mm.

Trouvailles. — Il a été trouvé, par M. Le Maître, 5, rue de l'Écluse, deux coupures de la Banque de France ; par Mme Leroy, 10, place de l'Hôtel-de-Ville, un petit collier ; par M. Duranton, 7, rue Bréchambault, un stylo ; par Mme Deshayes, cours de Berry, un troussseau de clefs.

Un carton de melon d'Espagne a été trouvé en ville ; le déclarer à la mission Gâté, cours de Berry.

Une poche à linge dérobée chez Mlle Laurent, 12, rue de la Fliche.

Il a été déposé au bureau d'ordre du marché couvert, un petit sac en toile contenant une certaine somme en monnaie de la Banque de France.

Accident du travail. — Marcel Pinot, 28 ans, ajusteur à Yzeure, s'est fait un effort en soulevant une pièce de fonte. Incapacité de travail de onze jours.

MONTLUCON

Accidents du travail. — Marion Monnégou, employée chez Dumico, s'est brûlée et blessé droit en ouvrant un moule.

État civil. — Roger Pinaud, 14, rue Saint-Just, Lucien Lagrange, rue Fracis-Chamillelle. Publications de mariages. — Sylvain Girbert, ajusteur, rue des Chaufouriers, et Irma Gillet, employée de commerce, 108, rue de la République. Henri Léprieux, employé d'usine, 908, rue de la République, et Germaine Fradier, à La Chapelle-aux-Bois.

Décès. — Georges Antoine, métallurgiste, rue de Berry, Victor Guimbert, charcutier, 2, rue Fort-Saint-Pierre.

NERUS-LES-BAINS

Vol. — Un vol d'effets a été commis à l'établissement thermal de Nèrles-Bains, lundi dernier. Une enquête est en cours.

Vol de volailles. — Un vol de poules et de lapins a été commis dimanche dernier, au préjudice de M. le chef de gare de Lignerolles. Une arrestation a été opérée. L'enquête suit son cours.

SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES

Les vols dans les trains. — Au déchargement de colis contenus dans un wagon en provenance de Troyes, on a constaté qu'une caisse de bouteilles de champagne accusait un manquant de quatre litres.

SAINT-POURCAIN-SUR-SICQUE

Société de secours mutuels. — Les membres honoraires et participants qui désirent se rendre au congrès mutualiste départemental qui se tiendra à Montluçon, le dimanche 20 septembre prochain, sont invités à se faire inscrire avant le 8 septembre prochain chez M. Courret, trésorier-adjoint, rue Victor-Hugo.

VARENNES-SUR-YZEURE

Vol. — Mme Barbarin, boulangère, ayant été victime, dans sa chambre à coucher, d'un vol de deux billets de cinq francs a fait part de ses soupçons à la gendarmerie.

LE MONTEY

La tombola de l'A. G. M. G. Dimanche prochain, à 13 heures, aura lieu dans le garage Maye, le tirage de la tombola de l'A. G. M. G. et des A. G. des sections du Montet, Cessange et de Thiel.

Les lots y seront exposés. On prévoit qu'il y aura foule, mais elle sera à l'aise, dans ce garage, même si le pluieval comme c'est l'habitude.

Tous les camarades possesseurs de billets ou volés de deux billets de cinq francs sont priés de se rendre au secrétariat de la section du Montet, plus tôt, au secrétariat de la section du Montet.

La Saison à Vichy

Les Grand Casino. — Aujourd'hui 27 août, à 8 heures, opéra comique en 3 actes et à 5 tableaux.

Ce chef-d'œuvre de Wagner donné par notre première scène aura une interprétation remarquable. Mme Gaston-Viseur, M. Rogalski et Mlle Georgette Caro de l'Opéra ; M. Grommen et M. José Dana.

En raison de l'importance du spectacle, la représentation de Lohengrin commencera à 7 h. 45 précises.

Au Petit Casino. — En matinée et en soirée : Les deux dernières de « Un petit nez retroussé » avec Mlle Marcelle de Vidal. Trois heures de fou-rire par MM. Nicolas Nancy et A. Biraou.

Demain : La Monnaie de cinq heures, avec le célèbre comique Albert Brasseur, qui nous restera du 27 au 30 août.

La Restauration. — La Dame de Monsoreau, grand film d'art en couleurs, d'après Alexandre Dumas.

Au Parc d'Enfants. — Guignol, Au Novelty. — Répertoire du Grand Guignol. Au Casino-Jardin. — Pas sur la Bouche.

Au Casino aux Fleurs. — Aujourd'hui trois galas : A 1 h. 30, au Jardin : Les Cloches de Corneville, opérée en 3 actes et à tableaux de Robert Planquette ; Mme Charbonnet, aviateur André Verly ; MM. René Gerbert, Descom, Duplex, Crépy et Mine Nado-Régel.

A 2 h. 30, au Théâtre de la Comédie, représentation de gala de « L'Homme enchaîné », pièce en 3 actes de M. Edouard Bourdet, avec Mme Madeleine Lyrisse, du Théâtre du Gymnase et M. Louis Rouyer, du Théâtre Antoine (MM. P. Barbier, F. Munié, Bourgain ; Mmes L. Gaudy, J. Bertrac, J. Hérold).

A 8 h. 30, au Jardin, Music-Hall : Soirée de gala et fête de nuit : Amédée ; Monty, le fameux chanteur de l'Olympia ; Mag Floris ; Bosses ; la troupe Napoli dans son numéro de « Naples la Nuit » ; Rowland ; Les Awags, Cinéma : La Coupable.

VICHY

La III^e exposition des Amis des Arts du Bourbonnais

La 3^e exposition des Amis des Arts du Bourbonnais aura lieu, du 29 août au 13 septembre, dans le hall du passage de l'Élysée, mis aimablement à la disposition de la Société par MM. Bernheim et Blus.

Le vernissage aura lieu le samedi 29 août à midi.

L'exposition est ouverte de 9 heures à 12 et de 2 heures à 5 heures. Prix d'entrée : 1 franc, le dimanche 0 fr. 75. (Jour du vernissage 2 francs).

Nous ne doutons pas que cette exposition d'un caractère bourbonnais intéressera tout particulièrement les hôtes de Vichy, qui trouveront ainsi à acquiescer de œuvres d'art, en souvenir d'une province et d'une cité dont ils auront pu apprécier le charme.

La concours international de musique

Le Comité des Fêtes de Vichy rappelle à tous les hôteliers et locataires qui désirent recevoir des Sociétés prenant part au grand concours international de musique des 20 et 27 septembre prochain, qu'ils doivent se faire inscrire de suite au siège du Comité des Fêtes, 11, rue du Parc, 1^{er} étage. Tél. 23-83.

CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire donne connaissance à l'assemblée des lettres de remerciements qu'il a reçues de M. N. C. et M. Sayet, ex-peuprier juré de la ville de Vichy.

Une section judiciaire étant intentée par la ville à M. Chabonon au sujet du plan d'extension et d'embellissement de l'assemblée raffine toute la procédure suivie par M. le maire.

Les bâtiments communaux seront assurés pour une somme totale de 50.558,00 francs et versements de primes de 1.680 fr. 25, répartis également aux compagnies suivantes : La Métropole, L'Abelie, La Confiance, La Paternelle, L'Union, La Nationale, L'Urbaine, La France, Métropole du Mans, Le Monde, La Générale, Les Fondateurs, Le Soleil, L'Éclair, L'Espérance, Lloyd de France, La Fraternelle, Parisienne, La Prévoyance, Le Nord, La Providence.

L'Assemblée vote des subventions communales aux sociétés locales et aux sociétés extérieures.

Société des joueurs de boules « La Boule Vichyssoise », subvention pour 1925. Le conseil rétablit la subvention primitivement accordée à la Boule Vichyssoise, soit 2.000 francs.

Union Chorale de Vichy, subvention pour 1925. Les ressources dont dispose l'Union Chorale ne lui permettant pas de faire face à ses nombreuses dépenses, porte à 3.000 francs la subvention allouée à cette société pour 1925.

Société de gymnastique et de tir « La Vichyssoise ». M. Vidal a signalé aux commissions que l'organisation actuelle de la société de gymnastique et de tir « La Vichyssoise » laisse beaucoup à désirer et que cette association se trouve en ce moment dans une situation qui ne lui permettra pas de continuer.

Il ajoute que les subventions communales qui sont accordées à cette société « La Vichyssoise » impliquent le maintien des traditions qui la dirigent précédemment et qu'il importait en conséquence que la société se remît au plus tôt pour modifier son statut, faite de telle sorte qu'elle n'existerait bientôt plus qu'à l'état de souvenir.

Le conseil prend acte de cette communication et l'approuve.

Écoles communales. — Fournitures scolaires 1925-1926. — L'adjudication des fournitures scolaires demandées le 21 décembre 1925, a été faite en vertu des dernières commandes d'avril 1925 et le montant serait donc venu de procéder à une nouvelle adjudication.

C'est effet, M. le maire soumet aux commissions les cahiers des charges et la liste des fournitures qui ont été établies pour les fournitures 1925-26, qui seront nécessaires à la rentrée d'octobre prochain.

La dépense est évaluée, en prévision, à 42.000 francs.

Le conseil approuve le cahier des charges et décide de demander à M. le préfet de vouloir bien réduire à 20 jours le délai de publicité et d'adjudication.

Instance judiciaire ; affaire Alalmichel. — Pour en cas de doute, M. le maire rappelle que l'instance judiciaire est en cours et que le jugement en date du 23 juillet 1925 et du 5 décembre 1925, M. le Juge de paix de Vichy et le tribunal civil de Cusset ont débouté d'une demande en remboursement de taxes M. Léon Alalmichel, voyageur de commerce, demeurant à Paris, 44, rue Diderot. Il s'agit en l'espèce d'un procès soutenu par l'Union Syndicale Nationale des voyageurs et représentants de commerce dans le but d'obtenir, au profit de la corporation, les bénéfices de l'exemption de la taxe obligatoire dite de « séjour », instituée par la loi du 24 septembre 1919.

Cette association, qui n'a pas obtenu gain de cause, a formé tout dernièrement un pourvoi au Tribunal de Commerce de Paris, devant la Cour de cassation.

Le conseil est d'avis qu'il y a lieu de soutenir l'action judiciaire de M. Alalmichel et de plaider l'objet de litige devant le tribunal compétent.

Revue d'Abrest. Passage à niveau, pétition. — Par une pétition en date du 19 juin 1925, relative de 19 signatures, il est demandé, par un groupe d'habitants de la route d'Abrest, qu'un passage à niveau soit établi entre le n° 106 et le chemin vicinal n° 1, sur le chemin vicinal n° 21, qui tend actuellement à disparaître. En effet, dans sa partie qui relie la route n° 106 au chemin d'intérêt commun n° 28, ce chemin n° 21 n'est plus entretenu et dans celle qui joint le chemin vicinal n° 1, sur le chemin vicinal n° 21, coupé par la ligne de chemin de fer, desservant Saint-Yorre.

Cette pétition a été transmise à M. l'ingénieur de la voie à Clermont-Ferrand, qui a fait connaître que requête devait être adressée à M. le préfet de l'Allier.

Le conseil estime que l'établissement d'un passage à niveau sur le chemin vicinal n° 21, faciliterait les moyens de communication d'un quartier qui est appelé à s'accroître, décide de demander à la Commission de l'Équipement de faire assurer la pétition des habitants de la route d'Abrest et de mettre à l'étude le projet dont il s'agit.

Lotissements divers ; quartiers nouveaux. — Le conseil approuve, sous certaines conditions imposées par la loi, les projets de lotissements dans le quartier du concours hippique et des Bourneux.

Une démolition de deux poteaux ; fournitures d'appareils électriques. — Suivant traité intervenu entre la ville et la Société française Worthington, pour la fourniture d'un 5^e groupe moto-pompe aux usines dérivées de la source de Bourneux, la pose de l'installation incombait à la ville.

M. Mathex, électricien à Vichy, exécuta ce travail. Par suite de l'urgence des travaux et, de leur nature particulière, il ne fut pas possible de recourir à l'adjudication. En conséquence, le conseil admet la dépense, s'élevant à 7.389 fr. 25 et le mémoire produit par M. Mathex, sera soumis au visa de M. le préfet, pour valeur marchée de gr. gr.

Bâtiments communaux ; installations électriques. — Pour l'entretien des installations électriques des bâtiments communaux et l'organisation des fêtes publiques pendant le premier semestre 1925, M. Mathex produit un mémoire s'élevant à la somme de 8.717 fr. 82.

Le conseil l'approuve.

Voiture. Service automobile, fournitures de bandages. — En vue de remplacer les bandages en caoutchouc des autos de la ville, il a été procédé à un appel d'offres entre les principaux commerçants de la localité susceptibles de recevoir la commande.

Les meilleures conditions furent reçues par M. Léon Poulain, domicilié à Vichy, avenue Victoria, qui a proposé le bandage Bergougnan 650 x 120 moyennant le prix global de 657 fr. 80.

Le conseil accepte cette offre.

La fête enfantine de dimanche

La fête enfantine qui doit avoir lieu dimanche prochain 30 août au Parc Lardy, s'annonce comme devant remporter un important succès. Comme les années passées, de nombreux stands seront installés et tous nos bambins sont certains de remporter un souvenir, car, à l'entrée de la fête, il leur sera remis un bon leur permettant la délivrance d'un livre de leur choix.

De plus, précédant la fête, un grand défilé de tentes fleuris partira de la place de la gare à 13 h. 30.

Nous engageons vivement les parents à faire participer leurs bambins à ce défilé, car une agréable surprise est réservée aux participants.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire du Comité des Fêtes, 11, rue du Parc, Vichy (téléphone 23-83).

Une exposition d'art moderne

La Galerie Lorraine, 19, rue du Marché-Foch, réunit du 28 août au 30 septembre quelques œuvres de quatre artistes bourbonnais des plus intéressants. Nous y verrons une trentaine de peintures de Louis Nèllet, le bon paysagiste bourbonnais, dont les œuvres ont déjà connu le succès à Paris et à l'étranger.

Léon Paul, un autre peintre d'origine bourbonnaise, présente quelques-unes de ses dernières œuvres, dont une délicieuse « Jeune fille ». C'est d'ailleurs le graveur lui-même, avec une série de gravures sur bois ou une belle sensibilité, et le sculpteur Rivière, un peu classique mais intéressant.

La première fois que Vichy voit une semblable manifestation, nous en félicitons les organisateurs pour leur initiative et leur hardiesse.

Médaille d'honneur des conseils de prud'hommes. — M. le maire rappelle que le conseil de prud'hommes de Vichy a 29 ans et demi de service.

Suocis. — Mlle Suzanne Lesbre, fille de M. Lesbre, propriétaire de l'hôtel Magenta, a obtenu la bourse de séjour à l'étranger.

Section des Vétérans de la Nièvre. — Lundi dernier s'est réuni au gymnase le conseil des vétérans, sous la présidence de M. Léon Laudet, directeur technique de la Nièvre.

Le président a présenté : MM. Hébaud, Gabriel Martin, Oscar Robin, Achille Couard, Georges Mangenot, Jean Bouvier, Jules Bouvier, Auguste Larue et Maurice Jacotot.

M. Durand a été décidé de reprendre les répétitions deux fois par semaine, les mardi et jeudi, de 18 h. 30 à 20 heures, à partir du 25 courant, la section devant prendre part à la sortie que la Société effectuera, le dimanche 31 septembre, au fort de Saint-Étienne. L'Assemblée a voté que des réunions générales auraient lieu tous les 3 mois, dont 2 à Nevers et 1 à Fourchambault.

Le conseil d'administration, devant les éloges et l'enthousiasme de certains de ses membres, a fait voter la radiation des dits sociétaires.

L'OLYMPIQUE. — Section des Vétérans de la Nièvre. — Lundi dernier s'est réuni au gymnase le conseil des vétérans, sous la présidence de M. Léon Laudet, directeur technique de la Nièvre.

Le président a présenté : MM. Hébaud, Gabriel Martin, Oscar Robin, Achille Couard, Georges Mangenot, Jean Bouvier, Jules Bouvier, Auguste Larue et Maurice Jacotot.

M. Durand a été décidé de reprendre les répétitions deux fois par semaine, les mardi et jeudi, de 18 h. 30 à 20 heures, à partir du 25 courant, la section devant prendre part à la sortie que la Société effectuera, le dimanche 31 septembre, au fort de Saint-Étienne. L'Assemblée a voté que des réunions générales auraient lieu tous les 3 mois, dont 2 à Nevers et 1 à Fourchambault.

Le conseil d'administration, devant les éloges et l'enthousiasme de certains de ses membres, a fait voter la radiation des dits sociétaires.

LA RÉFECTION DES ROUTES. — Etat des cylindres et godronnages à effectuer du 24 au 28 août :

Cylindres. — Trevol, Abrest, Montluçon (routes nationales).

Rodes, Neuilly-le-Réal, Creusier-le-Neuf, Cosne, Couzon, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Lappelle, Nevers (chemin de grande communication).

Saint-Léopardin, Meaulne, La Chapelle-aux-Bois, Terjat, Louroux-Bourbonnais, Meaulne (chemin d'intérêt commun).

Godronnages. — Monétay-sur-Allier, Hérisson, Saint-Pourçain-sur-Savoie (routes nationales).

Chavagnac et Valgny (chemin de grande communication).

DOMPIERRE. — Arrestation d'un escroc.

La brigade de gendarmerie de St-Bonnet-de-Joux (Nièvre) a eu le plaisir de saisir un nommé Maurice Pheulpin, 38 ans, originaire du Doubs. Cet individu, un spécialiste de l'escroquerie, avait volé, pour quelques heures, le 18 août, une bicyclette à M. Mondon, mécanicien à Dompierre.

Mais au lieu de rapporter la machine, il l'a vendit pour la somme de 65 francs à un ouvrier polonais travaillant à Bourbon-Lancy.

L'escroc a été écroué à la prison de Charolles. Il y a également une escroquerie semblable dans cette ville.

BROUVERNET. — Un petit banger situé en plein champ, à proximité du bois de Chappe, a été incendié au préjudice de M. Burel, qui estime sa perte à 1.500 francs. On ignore la cause de l'incendie.

CHAVENON. — Tentative de vol. — Reentrant chez eux le 21 août, les cultivateurs MM. Jean et Adolphe Audéard, cultivateurs-propriétaires à Chavenon commune de Chavenon, surpris dans leur habitation, un individu qui s'y était introduit, par escalade.

M. Jean Audéard mit la main au collet du cambrioleur, car c'en était un, mais celui-ci d'un geste brusque, lui fit lâcher prise et s'enfuit à travers champs.

Et c'est en vain que les deux cultivateurs donneront la chasse au fugitif.

Le malfaiteur, qui avait commencé à fouiller les meubles des frères Audéard n'avait rien emporté, tant fut grande sa hâte à s'enfuir.

Il est activement recherché par la gendarmerie qui possède de lui un signalement précis.

Dans le notariat. — Est nommé notaire à Commeny, M. Péronat, en remplacement de M. Aucopt.

Dans le notariat. — Est nommé notaire à Cosne, M. Peynot, en remplacement de M. Couard.

Arrestation. — Pour outrage public à la pudeur, les gendarmes ont arrêté le nommé Claude Duhalde, 41 ans, à Montet.

REVUE SCIENTIFIQUE. — Sommaire du 22 août :

L'Organisation de la Recherche scientifique, par Emille Borel, membre de l'Institut, président de l'Association française pour l'avancement des Sciences.

L'Évolution des insectes sociaux, par Williams Morton Wheeler, professeur à l'Université Harvard (Cambridge, Mass.). Agréé à l'Université de Paris.

Le film : Source d'Énergie et Volé navigable par René Kochlin, ingénieur-conseil à Muihousies-Physique : Les sulfures et zinc phosphorescents. — Mag-étisme : Les aimants permanents. — Géographie : La science géographique et son développement. — Médecine : Les nouvelles expériences de vaccination des singes contre la tuberculose. — Biologie : Charbonnages et espèces.

NIÈVRE

NEVERS

C'est après-demain soir que se réunira le Conseil municipal

Par suite d'une erreur imprévisible aux services de la mairie, nous avons annoncé hier que le conseil municipal tiendrait séance lundi prochain, 31 août.

Or, en réalité, c'est après-demain samedi 29 courant, à 20 h. 30, que se réunira à la mairie, l'assemblée municipale.

L'EXPRESS AÉRIEN

Voici le compte rendu succinct de l'Assemblée extraordinaire du 22 août :

Étaient présents : MM. Taburet, président ; Fages, vice-président ; Ouvre, secrétaire ; Rochefort, trésorier ; Jarieton, commissaire aux comptes ; Rivet, membre d'office ; Laveau, membre du comité ; Jordan, sociétaire, membre actif ; Roussin, sociétaire, membre actif ; Pascal, sociétaire, membre actif.

Excusés : MM. Massot, Poulain, Châteauneuf, les sociétaires de Fourchambault.

L'ouverture de la séance, le conseil d'administration a agréé, comme membres actifs : M. Bourgeois, présenté par M. Rochefort ; Mercet, présenté par M. Ouvre.

Le président ouvre la séance et présente le nouveau bureau.

Lecture est donnée, par le président, des nouveaux statuts, chaque article est voté à main levée et l'ensemble des statuts agréés par l'Assemblée.

Dans le but de procéder à la réorganisation de la société, le président demande que les comptes soient arrêtés définitivement pour permettre du rapport sur le nouveau. Cette proposition est votée à l'unanimité.

Au cours de la réunion, le président a proposé que le montant des cotisations annuelles, pour l'année 1925, soit porté à 15 francs pour les membres actifs.

Dans le but de favoriser la création des colonies des nouveaux et futurs sociétaires, l'Assemblée a décidé que des couples de pigeons soient vendus à la société, par ses membres actifs, au prix de 2 francs le couple.

Ces couples seront prêtés aux nouveaux colombophiles, qui devront signer sur un livre de prise en charge, devant reconnaître, à la société, les pigeons perdus.

Au cas où un sociétaire perdrait les pigeons, soit par mort ou disparus, le sociétaire devra rembourser au trésorier, le prix du couple prêté, soit 8 francs, après le paiement effectif, le sociétaire pourra recevoir, de nouveau, deux pigeons.

Lorsque le sociétaire sera monté en pigeons (5 couples), il devra remettre à la société, les pigeons qu'il aura gagnés, qui seront arrivés à la société, au cours du montage de son colombier. Ces pigeons serviront à monter d'autres soci

Un ouvrier a les yeux brûlés par de la fonte en fusion

Vierzon, 26 août (de notre correspondant particulier). — Un terrible accident s'est produit chez M. Biard, fondeur à Vierzon-Forges.

UN CHEVAL ET SON ATTELAGE DANS LE CANAL

Le cheval de M. Doucet, marchand de charbon, attelé à une voiture portant un chargement de quatorze cents kilos, s'est emballé dans la rue de Croissant.

BOURGES

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Charles Robert, qui, le 30 juillet dernier, tint dans un tramway des propos antimilitaristes et insulta un officier est condamné à 1 mois de prison et 100 francs d'amende.

Fernand Minois, 25 ans, domicilié à Levé, 50 fr. d'amende pour usage de timbres oblitérés.

André Fauchet, 22 ans, voyageur de commerce, 16 francs d'amende pour défaut de carte d'identité.

Fernand Imbot, 21 ans, débaucheur à Bourges, trois mois de prison et 2 ans d'interdiction de séjour pour vol et usage d'armes prohibées.

Jean-Baptiste Faudel, 39 ans, cultivateur, sans domicile fixe, un mois de prison pour vol d'une plaque de bicyclette et 5 fr. d'amende pour ivresse.

Jules Denis, 37 ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe, 15 jours de prison pour outrages aux agents.

Jean Borselle, 43 ans, métayer à Feuillades, commune d'Annoix, 100 francs d'amende, 118 fr. de prison pour défaut de chassa.

Louis Aumerle, 19 ans, garçon pâtissier à Bourges, avait placé devant sa fenêtre une brigue qui en tombant blessa un passant. 50 francs d'amende.

Noël Billaut, 42 ans, journalier à la petite Aujouërie, a Asnières, un mois de prison par défaut pour violences envers son patron.

Eugène Lesage, 43 ans, et Martial Courdot, 39 ans, de Saint-Céols, chacun 25 fr. d'amende pour coups réciproques.

Auto contre cyclistes. — Mardi, vers 22 heures deux cyclistes, Alphonse Chénou, 40 ans, demeurant rue de Châteaubriand, et Auguste Vaillant, 32 ans, demeurant rue Mirabeau, ont été heurtés et renversés boulevard de la République par une automobile dont on recherche le propriétaire.

Température à plus basse de la nuit 9° 6 ; du jour, 20° ; hauteur barométrique, 765 mm.

Prévisions : L'anti-cyclone continuera à s'étendre sur la France ; continuation du même temps, nuageux à éclaircies.

Etat civil : — Madeleine Guillemain, rue de Nevers, 191 ; Pierre Lacroix, rue des Arènes, 58 ; Serge Franque, rue du Primal, 16 ; Ginette Jardin, avenue Carnot, 12.

Décès : — Madeleine Richoux, femme Desmoulins, 33 ans, cité des Bigarrelles, 133 ; Marcel Augé, 18 ans, rue de Pignoux.

SANCERRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil se réunira le dimanche prochain à 14 h. 30, à la mairie pour la tenue de la session ordinaire du mois d'août.

Voici l'ordre du jour : enlèvement des boues ; électrification de Chavignol et d'Amigny ; éclairage public, modification ; bornage du terrain de l'usine de pompage ; location de l'emplacement du transformateur ; réparations au presbytère de Chavignol ; avenant au règlement des employés ; nomination de deux délégués pour liste électorale ; Chambre de Commerce ; versement de crédits ; lettre Croix pour terrain sportif ; surtaxe Veisseyre ; assistance.

LIGNIERES

Dans le notariat. — Est nommé notaire à la résidence de Lignéres, M. Ardoin, en remplacement de M. Mailliot.

MOROGUES

Malade, il se pend. — M. Barthélemy Jovy, 53 ans, tonnelier au hameau des « Gules » commune de Morogues a été trouvé pendu dans son atelier à un soliveau. Cet homme avait été atteint l'année dernière d'une méningite et ne paraissait pas depuis cette époque encore rétabli complètement.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAINT-AMAND

Sterle, le dangereux malfaiteur qui, à La Guerche, blessa un gendarme fera un an de prison

Gaston Sterlé, 28 ans, marchand ambulancier, domicilié à Couches-les-Mines (Saône-et-Loire) est ce dangereux malfaiteur qui fit tant courir la maréchassée et blessa, à La Guerche, le 2 décembre 1924, le gendarme Bonamour au moment où celui-ci voulait l'arrêter. Il fait, aujourd'hui opposition à un jugement du tribunal de Saint-Amand le condamnant par défaut à 2 ans de prison pour rébellion, violence à un agent de la force publique et vol.

Le prévenu n'apporte aucun élément nouveau à l'affaire, mais en raison de son jeune âge, le tribunal réduit sa peine à un an de prison.

Marcel Escande, 27 ans, né à Paris, marinier sans domicile fixe, qui avait pris en charge un bateau qu'il abandonne après avoir dérobé le matériel de celui-ci au préjudice de M. Laville, marinier au Poney, est condamné à 4 mois de prison pour abus de confiance.

Ernestine Pajeon, 20 ans, demeurant chez ses parents, à Germigny-l'Exempt, qui a voyagé sans billet est condamnée à 16 francs d'amende pour infraction à la police des chemins de fer.

Lucien Choumery, 30 ans, cultivateur à Cours-les-Barrés, est poursuivi pour violences sur la personne de Jean Martin, 59 ans, vacher au même lieu.

Le prévenu est condamné à 25 fr. d'amende.

Raymonde Joris, femme Peneau, 23 ans, ménagère à Châteaumeillant, et Clémence Dumay, femme Pinon, 27 ans, ménagère au même lieu, sont inculpées de violences volontaires et réciproques. Elles écopent, la première, 25 francs d'amende et la seconde, 16 francs, et solidairement aux dépens.

Pour un même délit, Alexandre Larameé, 26 ans ; André Clasiot, femme Larameé, 19 ans, et René Hamet, 19 ans, marchand forain, tous domiciliés à Bourges, qui se sont portés réciproquement des coups alors qu'ils exerçaient leur profession à Saint-Germain-des-Bois, sont condamnés à 16 francs d'amende chacun et solidairement aux dépens.

Gilbert Jarret, 73 ans, maçon à Augy-sur-Aubois, qui est poursuivi pour outrage public à la pudeur est condamné à un mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

Cette affaire a été jugée à huis clos.

Louis Rondet, 41 ans, journalier à Dun-sur-Auron, en instance de divorce avec sa femme, née Marie Fournier, doit aux termes d'un jugement, payer à celle-ci une mensualité de 50 francs. Comme il ne s'est pas acquitté de son devoir, le tribunal lui inflige 8 jours de prison avec sursis pour abandon de famille.

Pour s'être livré à des violences et voies de fait sur la personne de son oncle, M. Bourin, 77 ans, cultivateur à Vesdun, Gilbert Bourin, 46 ans, cultivateur à Sidiailles, récolte 8 jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende.

Pierre Maître, 31 ans, hongreur à Chantenay (Nièvre) est inculpé de blessures par imprudence.

Le 5 août, alors qu'il se rendait à la fête de Sanois, il heurta et renversa, sur le bourg de Mornay-sur-Ailier, la voiture hippomobile de M. Auboiron, 65 ans, cultivateur à Saint-Pierre-le-Moutier, qui a été gravement blessé.

Le tribunal inflige à M. Maître une peine de 50 francs d'amende pour infraction au code de la route.

Poursuivi à la requête de l'administration des eaux et forêts, pour pêche avec engins prohibés dans le canal du Berry, Léon Marcel, 29 ans, ouvrier agricole à Villy-Sully (Allier), est condamné par défaut à 50 francs d'amende.

ANISSETTE MARIE BRIZARD à l'eau glacée

SAINT-SATUR

LA FETE DE LA GARE D'EAU La fête annuelle de la Gare d'Eu aura lieu le dimanche 30 août.

A 15 h. 30, concert par l'Union Musicale de Saint-Satur. De 16 heures à 17 h. 30, course en sacs, course aux œufs, course à bicyclettes. Pour la course à bicyclettes, les amateurs sont priés de se faire inscrire de suite au restaurant du Canal. Travaux divers et bal, avec brillant orchestre.

SAONE-ET-LOIRE

LE CREUSOT

Deux ouvriers tombent sous une rame de wagons en marche

L'un d'eux est mortellement blessé

Le Creusot, 26 août (par télégramme de notre correspondant particulier). — Un accident mortel s'est produit sur une des voies de manœuvre des usines, situées à hauteur des laminoirs des établissements Schneider.

Deux ouvriers, MM. Guillerand, chef monte-ur et Dupuis, électricien, étaient montés sur un wagon en stationnement pour y inventories le matériel, lorsque ce wagon fut brusquement tamponné par une rame en manœuvre. Le choc fut si violent qu'il projeta les deux ouvriers sur la voie. M. Dupuis ne fut que de légères contusions, mais son camarade Guillerand tomba sous la rame des sept wagons, qui lui broyèrent les deux cuisses.

Transporté immédiatement à l'Hôtel-Dieu il succomba quelques heures après des suites de ses blessures.

M. Guillerand appartenait aux ateliers de Champagne-sur-Seine. Il était détaché depuis peu aux usines du Creusot. Il laisse une veuve et un enfant.

LES DROITS D'OCTROI SUR LE GIBIER

A titre d'essai et en vue de simplifier les formalités d'octroi à l'entrée, MM. les chasseurs sont informés que des abonnements leur seront consentis pour la période de chasse 1923-1924.

Ils pourront se rédimmer des droits d'octroi sur le gibier provenant exclusivement de leurs chasses, exception faite pour le chevreuil, le sanglier, moyennant le paiement de la somme de 3 fr. 25 pour les chasseurs faisant partie d'une association de chasse reconnue et n'appartenant pas aux deux catégories ci-dessus ; 15 fr. 25 pour les chasseurs propriétaires ou locataires de chasses gardées ne chassant que jusqu'à la limite de clôture réglementaire de la chasse ; 25 fr. 25 pour les chasseurs propriétaires ou locataires de chasses gardées chassant jusqu'à 30 kilomètres.

Les demandes d'abonnement sont reçues dans tous les bureaux d'octroi du Creusot. Un reçu et une carte d'abonnement rigoureusement personnelles seront délivrés à tout abonné.

Les négociants en gibier ne pourront profiter de cette mesure.

PEDALE SPORTIVE CREUSOTINE

La course de dimanche, dont « Paris-Centre » a donné les résultats, fut menée de bout en bout par Jacquesson. Giroc creva deux fois, pendant ainsi tout espoir de finir dans le peloton de tête. Jeannot creva une fois et le toujours malchanceux de l'année Richard, brisé des rayons au premier tour, et se vit dans l'obligation d'abandonner.

Réunion générale de la Pédale Sportive Creusotine, au café des Arts, place de la Molette, distribution des prix de la course de la place Bozu.

Collision d'autos. — Deux autos, dont une appartenant à M. Collin, agent d'assurances au Creusot, et l'autre à l'administration des usines, se sont entrecroisées au croisement de la rue de Strasbourg et de la rue de la Couronne. Tandis que l'auto de M. Collin s'en tirait sans trop de dégâts apparents, celle des usines avait ensuite donner contre un platane et avait son avant crasé. Les conducteurs s'en tirèrent indemnes.

Accident du travail. — M. André Michel, 19 ans, demeurant rue de Tunisie, 2, a été contusionné au côté et au bras droit.

PARAY-LE-MONIAL

C'EST DIMANCHE PROCHAIN QU'AURA LIEU LE CONCOURS DE PECHE

C'est dimanche prochain, de 8 à 10 heures du matin qu'aura lieu le concours de pêche organisé par la « Brème Paroissienne » en faveur des sociétés.

En plus des nombreux prix en espèces, offerts par la société, celle-ci a recueilli de nombreux prix en nature offerts par des membres honoraires ou des collaborateurs, ce qui permettra de récompenser la plupart des concurrents.

A midi, banquet à l'hôtel Bonnevay ; le soir, à 8 heures, soirée sous le marché couvert. Si le temps est favorable le soir prévoir une excellente journée.

Nos notes. — Dimanche dernier, le cardinal Tacci, en ce moment en mission en France arrivait à Paray-le-Monial où il séjourna jusqu'au lendemain lundi.

Il venait de Nevers. Nous savons qu'il a gardé une bonne impression de la cité du Sacré-Coeur et s'est particulièrement intéressé au musée du Hiéron.

A Roman. — La fête de la nativité de la Vierge sera célébrée, comme d'habitude le mardi 3 septembre. Messes basses à 6 h. 30, 7 heures et 8 heures. A 15 heures, chapelet, instruction et salut du Sacré-Coeur.

Nous remercions que la population paroissienne très attachée à cette touchante fête la célébrera avec le même empressement que les années précédentes.

Concours de boules. — Le dimanche 6 septembre aura lieu un concours de boules entre sociétés.

Le règlement « Aurd » sera appliqué. Il y aura des prix pour toutes les quadrettes qui prendront part au concours.

CHALON-SUR-SAONE

Le meurtrier de la cuisinière à l'instruction

Berthier avoue avoir étranglé M^{me} Bêche mais nie sa participation aux cambriolages de l'hôtel Joubert

Berthier a été interrogé pendant plusieurs heures dans le cabinet de M. le juge d'instruction.

Le meurtrier a confirmé ses premiers aveux et reconnu avoir donné la mort à Mme veuve Bêche, par strangulation. Berthier, qui ne travaillait pas régulièrement, avait des besoins pressants d'argent et entendait exiger de la veuve Bêche qu'elle subvint à toutes ses dépenses.

Il reste inculpé d'homicide volontaire et sera déféré devant la cour d'assises, lors d'une prochaine session, probablement en octobre.

Sur la question des cambriolages commis à l'hôtel Joubert, et qui lui sont reprochés en raison de la découverte de cartes postales adressées à la famille Joubert et contenues dans son portefeuille, Berthier maintient ses premières déclarations et nie toute participation à ce vol. Il déclare que le portefeuille, reconnu par Mme Joubert, lui a été donné lors de son séjour à Paris par un restaurateur parisien. Ces dires seront vérifiés.

L'instruction continue.

Un cultivateur est mortellement blessé d'un coup de pied de cheval

Freretons, 26 août (de notre correspondant particulier). — M. Jacques Camus, cultivateur, a reçu de son cheval un coup de pied qui l'atteignit au ventre et lui fit une grave blessure.

Malgré tous les soins qui lui ont été donnés, M. Camus, est mort dans la nuit des suites de ses blessures.

MACON

CHEMINS DE FER DEPARTEMENTAUX

Du rapport de M. l'ingénieur en chef, il résulte que les lignes qui ont donné, en 1924, les plus faibles recettes sont les suivantes :

Ligne de Mousols à Cluny et de Mousols à la Clayette (réseau R. S. L.) : 5.280 par kilomètre ; Lignes de Bourbon-Lancy à Touillon-sur-Arroux ; 3.740 francs par kilomètre ; Le déficit d'exploitation s'est élevé par kilomètre pour ces lignes à : 4.000 francs par kilomètre pour le réseau R. S. L. ; 5.000 francs par kilomètre pour la ligne de Bourbon-Lancy à Touillon-sur-Arroux.

Sur le réseau racheté de la compagnie d'intérêt local de Saône-et-Loire, la plus faible recette a été produite par la ligne de Saint-Bonnet-Beauregard à Montceau-les-Mines : 5.500 francs par kilomètre. Sur les autres lignes du réseau, les recettes kilométriques sont comprises entre 7.000 et 7.600 francs.

Dans les finances. — M. Meyer, rédacteur principal au ministère des travaux publics, nommé receveur des finances à Lons-sur-Viviers, et non installé, est nommé en la même qualité à Bar-sur-Aube.

M. Grosbety, receveur des finances de 3^e classe à Bazas (Gironde), est nommé receveur de 2^e classe à Lons-sur-Viviers en remplacement de M. Meyer.

BOURBON-LANCY

AU CASINO

Une très belle représentation de « La Fille du Régiment » aura lieu ce soir au Casino, avec une troupe d'artistes de grand talent parmi lesquels nous lions au programme les noms de Mlle Drame-Dabady, du Théâtre Lyrique de Paris, Mme Cécile Raisin, et M. Darai, de la Gaîté Lyrique de Paris.

Nul doute qu'un public nombreux ne se rende ce soir pour applaudir cette représentation sensationnelle de l'Opéra-Comique de Donizetti. La location est ouverte au bureau du Grand-Hôtel. Prix des places : 10, 8, 5 et 4 francs.

Demain vendredi : promenade organisée par la direction du Grand-Hôtel et du Casino à Paray-le-Monial.

Samedi 29 août : le soir, au Casino, représentation cinématographique avec le film « Le dernier voyage de Nancy B. ».

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Les membres de la section cantonale de l'Union Nationale des Combattants, se sont réunis à l'Hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Claudius Rameau, conseiller municipal.

Cette réunion avait pour objet principal l'organisation d'une soirée artistique en profit de la caisse de la section, afin de permettre l'octroi de secours plus importants et plus nombreux aux camarades nécessiteux.

Après un échange de vues à ce sujet, il a été décidé que cette soirée artistique aurait lieu le dimanche 20 septembre, dans la salle des fêtes de l'établissement thermal, très aimablement mise à la disposition de la section par Mme Raugel-Chapuis, et avec le concours de M. Jean Rameau, le célèbre poète-chansonnier berichon, de la troupe du Casino, de l'orchestre d'Ambrosio et de divers artistes-amateurs (Georges Richard, entre autres).

Au cours de l'après-midi, le poète Jean Rameau jouera et chantera, dans le parc, des chansons de sa composition. Une vente d'insignes aura lieu pendant cette audition.

LOIRET

LES MIRACLES DE LOURDES

Atteinte du mal de Pott

une jeune Orléanaise est guérie en sortant de la piscine

« Paris-Centre » a signalé la guérison, à Lourdes, de Mlle Raymonde Margerie, jeune orpheline élevée par des religieuses du Bon-Pasteur d'Orléans, socialement vendue à Nantes, dans un bazar.

Cet après-midi, les Orléanais ont eu la joie de fêter une nouvelle miraculée. Il s'agit de Mlle Marguerite Buzault, 23 ans, demeurant à Orléans, 28, venelle du Champ-Rond, chez son père qui exerce le métier de boulanger.

Atteinte du mal de Pott et souffrant d'abcès froids intérieurs. Mlle Buzault, qui était partie le corps immobilisé dans une gouttière, est revenue libérée de son appareil.

Samedi dernier, à 16 heures, en sortant de la piscine, Mlle Buzault ressentit un grand soulagement. Les douleurs qui la tourmentaient disparurent et elle manifesta aux brancardiers qui la conduisaient, son désir de marcher. On lui enleva son appareil, et elle risqua, malgré sa faiblesse, quelques pas. Au bureau des constatations, on fit des réserves. Toutefois, on déclara que l'état de la malade « s'était sérieusement amélioré ».

L'« amélioration » est, en effet, sérieuse. La preuve, c'est que Mlle Buzault a fait le voyage de Lourdes à Orléans, assise sur la banquette du wagon, elle qui avait accompli le trajet couchée.

Nous avons vu la jeune fille au moment où elle descendait de son compartiment. Les doigts joints sur son chapelet, elle nous a dit sa grande joie.

« Je suis malade depuis un an, nous a-t-elle dit, et j'y ai vu venir que j'étais guérie. Par un traitement à l'hôpital d'Orléans. Surtout avec mon appareil, je reviens sans appareil, n'éprouvant plus aucune douleur ».

Mlle Buzault nous confirme la guérison de Mlle Raymonde Margerie :

« C'est mon amie. Je l'ai connue chez les bonnes sœurs du Bon-Pasteur. J'ai vu que sa guérison dont j'avais été témoin, a été proclamée par les médecins et j'en suis bien heureuse ».

Ajoutons que M. Buzault père assistait à l'arrivée du train. On devine sa joie.

MONTARGIS

Accident du travail. — M. André Pinson, ouvrier tapissier chez M. Saligot, s'est blessé à la main avec un carlet.

PANNES

ELECTION DE LA MUNICIPALITE Réuni dimanche dernier, le conseil municipal a élu maire M. Camille Thierry ; premier adjoint M. Arthur Thierry ; et deuxième adjoint, M. Marcel Donatié.

BONNY-SUR-LOIRE

Acte de probité. — M. Raymond Bernard, clerc de notaire à Asnières, actuellement en vacances dans sa famille, à Bonny, a trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

BIARRE

« L'Ablette Briaraise ». — C'est la date du 27 septembre prochain qui a été choisie pour le concours de pêche à la ligne réservé aux seuls sociétaires de notre « Ablette Briaraise », et il faut bien espérer que le ciel, si prodigue d'eau depuis quelque temps, sera clément ce jour-là et que le soleil sera de la fête.

Le concours de pêche aura lieu le matin, et comme le grand air donne de l'appétit, il est question de réunir tous les pêcheurs en un fraternel banquet, qui aura lieu le même jour, à midi, et au cours duquel il sera donné lecture du palmarès du concours.

Ce sera la fête de « l'Ablette Briaraise », et comme il est connu que l'organisation ne laisse jamais à désirer, que chacun se le dise et que de nombreux concurrents et « banquetiers » se donnent des mains, nous espérons que le 27 septembre prochain, sur les bords du canal d'abord, et autour de la table ensuite.

DORDIVES

Arrestation. — L'Algérien Merakel-bel-Hacem pour ivresse publique, a été grâtié d'un procès-verbal.

MIGNERES

Vol. — Un malfaiteur a dérobé sept lapins à M. Louis Desvergne, et huit chemises à Mme Desvergne. De chaque côté, il y a préjudice de 120 francs. Une enquête est ouverte.

Avis à nos clients de publicité

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrions plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

Une fleur dans la nuit

Par René d'ANJOU

(Suite)

Réellement, il y avait une surprise. L'expression du visage était change, oh ! combien ! mais les traits étaient identiques, en vérité.

L'Empereur avait beau pousser l'angoissante respiration, il avait beau chasser de son esprit ce trouble, cet espoir vague, imprécis, qui l'envahissait, malgré lui, malgré sa force de volonté.

Cette femme, qui ressemblait si étrangement à Yvana — à l'aimée ! — Cette femme vivait... Georges la ramenait... Dans quelques semaines, elle serait à Arétov.

Si pourtant c'était... Mais non, l'esprit pondéré et méthodique d'Alexis lutait contre cette invraisemblance, contre cette impossibilité.

Et ce fut, dans l'âme de cet homme, de ce monarque dont la blessure du cœur ne s'était jamais fermée, un combat douloureux.

Georges avait loyalement rempli sa promesse. Il avait bravé mille périls et mille dangers pour retrouver Roma Sarepta...

Lui, Alexis, n'avait ni peur, maintenant, aussi une promesse à remplir ? Quand Georges l'avait supplié d'aller aux caveaux de la cathédrale de Saint-Rome pour se rendre compte de l'état du corps de l'Impératrice... pour voir si aucune substitution n'avait été opérée, l'Empereur avait fini par promettre.

Et la parole donnée lui était sacrée... Puis une pensée secrète le décida soudain.

— Enfin, j'en aurai le cœur net, songeait-il. Ce Georges m'a mis en tête de folles idées... Je suis troublé, inquiet ; il faut en finir. Ces doutes sont indignes de moi. J'irai dans les cryptes de Saint-Rome. Le tombeau me révélera son secret.

Et, pensif, douloureusement, Alexis revivait les dernières heures de la mort d'Yvana.

— Je l'ai bien vue, pourtant, couchée dans son cercueil, mon épouse adorée... J'ai contemplant son charmant visage à travers la glace du cercueil... Il est impossible que l'on m'ait trompé à ce point...

Puis, irrité, à force de souffrir, il se leva murmurant :

— Ah ! si le paillardait cher, ces Romalewsky... ces alchimistes, ces nécromanciens maudits, au pouvoir occulte et malfaisant !... Mais non, c'est impossible... C'est Roma, dont parle Georges Iraschko est un sosie, un simple sosie d'Yvana... Et ma visite au tombeau va m'en convaincre définitivement et confondre cet audacieux révéreur.

Mais l'Empereur était plus ému qu'il ne voulait se l'avouer à lui-même.

Épouvanté, il arpentait son cabinet de travail.

Enfin, résolu, il sonna son premier valet de chambre :

— Une pelisse, dit-il, une casquette de petite tenue, un revolver.

Le valet s'inclina, sortit vivement et revint l'instant d'après, porteur des objets demandés, qu'il présenta successivement à son maître.

— Ah ! si le paillardait cher, Alexis sortit seul, ainsi qu'il le faisait souvent, à travers le parc, et prit la petite porte dont il avait la clef.

Le factotum, qui faisait les cent pas devant cette porte du mur d'enceinte du parc ne présentait pas les armes, ne devinant pas l'Empereur dans cet officier solitaire.

Alexis marcha rapidement vers la cathédrale Saint-Rome, par les rues sombres et désertes.

Il pouvait être onze heures du soir. Les gardes de nuit passaient, armés de leurs lanternes, craquant ce promeneur pressé qui ne les regardait pas.

Il s'arrêta devant la grille close de l'église, tira sans hésiter la sonnette des sacrements et secouru nocturnes.

Quelques minutes s'écoulèrent, puis un sacristain, portant une lanterne, arriva, grommelant :

— C'est pour un mourant ? demanda-t-il. — C'est pour m'ouvrir cette porte, ordonna Alexis.

Avis mortuaires

On annonce la mort de la Vicomtesse de Vaulchier, veuve du duc de Fitz-James, rappelee à Dieu, munie des Sacraments de l'Eglise, au château de Montjustin (Haute-Saône).

La défunte avait épousé en première nocces le Comte de Miramon. Elle était mere du Comte Bérenger de Miramon.

Ses obsèques et son inhumation provisoire ont eu lieu à Montjustin, des messes ont été célébrées à son intention en l'Eglise de la Collanville.

Le présent avis tient lieu de faire part.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrement de

Mademoiselle Marie-Madeleine CHABASSIERE

décédée chez sa mère, à Nevers, le 25 août 1925, dans sa 18^e année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 27 courant à 14 heures, en l'Eglise de Coulanges.

On se réunira à la maison mortuaire à 13 h. 15.

De la part de : Mme veuve Chabassiere, sa mère et des familles Julien, Picard, Perret et Chabassiere.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrement de

Madame Jeanne LAFRANCHE

Née Jeanne BAUME

décédée, en son domicile, à Beaugy, par Montigny-aux-Amognes, à l'âge de 68 ans, munie des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 28 courant, à 11 heures, heures légales, en l'Eglise de Montigny-aux-Amognes, sa paroisse.

De la part de : M. Louis Lafranche, son époux ; M. et Mme Marthe Lafranche, son frère ; M. et Mme Marie Bonnaire, Mme veuve Hippolyte Lafranche, Mme veuve Pierre Baume, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, de ses neveux et nièces, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrement de

Eliane POUVESLE

décédée, au domicile de ses parents, à Nevers, 6, rue de la Chaumière, le 25 août 1925, à l'âge de 4 ans.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 27 courant, à 10 h. 15, heures légales, en l'Eglise Saint-Pierre.

On se réunira à la maison mortuaire à 10 h.

De la part de : M. et Mme Povesle, ses père et mère ; Mlle Simone Povesle, sa sœur ; Mme veuve Pied-de-Cerf, sa grand-mère ; M. et Mme Lafont, Mme veuve Gagner, ses oncles et tantes et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrement de

Madame Anne BARBOTTE

Epouse de M. Albert BARBOTTE

décédée, en son domicile, à Gouvault, commune de Brassy, le 25 août 1925, dans sa 55^e année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 28 courant, à 10 heures, heures légales, en l'Eglise de Brassy.

On se réunira à la maison mortuaire, à 9 heures.

De la part de : M. Albert Barbotte, son mari ; Mme Alice Gillet, Mlle Alice et Adrienne Barbotte, ses filles ; M. Paul Gillet, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrement de

Monsieur Emile GIROUX

Contrôleur principal du service électrique Cie P.-L.-M.

décédé, en son domicile, à Nevers, rue de Marzy, n° 22, le mercredi 26 août 1925, dans sa 61^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le samedi 29 courant, à 10 heures, en l'Eglise Notre-Dame de Lourdes, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire, à 9 h. 45.

De la part de : M. Emile Giroux, son épouse ; M. et Mme Maurice Danneur, M. Raymond Giroux, ses enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrement de

Monsieur Jean THIBAUT

Epoux de Louise BALANÇON

décédé, en son domicile, à Nevers, à la Baratte, n° 21, le mardi 25 août 1925, dans sa 75^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 27 courant, à 15 heures, en l'Eglise Saint-Etienne, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire, à 14 h. 30.

De la part de : Mme Giroux, son épouse ; M. et Mme Jean Thibault, M. et Mme Joseph Thibault, M. et Mme Emile Thibault, ses enfants ; Mlle Marie-Louise Thibault, M. Guy Thibault, ses petits-enfants ; M. Philibert Thibault, M. et Mme André Thibault, ses frères et sœurs ; de ses neveux, nièces, cousins, cousines, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Le commandant et Mme Colombier, Miles Paullette et Jacqueline Colmbier, M. Jean Colmbier et toute la famille, ont le douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve RICHARD

Née Marie ROUGIER

leur grand-mère et arrière grand-mère, décédée à l'âge de 97 ans, munie des Sacraments de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 28 courant, à 10 heures, à l'Eglise Saint-Pierre, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, 12, rue Clerget, à 9 h. 45.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois et Enterrement de

Georgette THEULLON

décédée à Fours, à la Revenue, le 26 août 1925 dans son 27^e mois.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 27 courant à 16 heures.

On se réunira à la Maison mortuaire.

De la part de : M. et Mme Theullon, ses père et mère ; ses frères et sœurs et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrement de

Madame Louis LAFRANCHE

Née Jeanne BAUME

décédée, en son domicile, à Beaugy, par Montigny-aux-Amognes, à l'âge de 68 ans, munie des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 28 courant, à 11 heures, heures légales, en l'Eglise de Montigny-aux-Amognes, sa paroisse.

De la part de : M. Louis Lafranche, son époux ; M. et Mme Marthe Lafranche, son frère ; M. et Mme Marie Bonnaire, Mme veuve Hippolyte Lafranche, Mme veuve Pierre Baume, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, de ses neveux et nièces, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrement de

Eliane POUVESLE

décédée, au domicile de ses parents, à Nevers, 6, rue de la Chaumière, le 25 août 1925, à l'âge de 4 ans.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 27 courant, à 10 h. 15, heures légales, en l'Eglise Saint-Pierre.

On se réunira à la maison mortuaire à 10 h.

De la part de : M. et Mme Povesle, ses père et mère ; Mlle Simone Povesle, sa sœur ; Mme veuve Pied-de-Cerf, sa grand-mère ; M. et Mme Lafont, Mme veuve Gagner, ses oncles et tantes et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrement de

Madame Anne BARBOTTE

Epouse de M. Albert BARBOTTE

décédée, en son domicile, à Gouvault, commune de Brassy, le 25 août 1925, dans sa 55^e année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 28 courant, à 10 heures, heures légales, en l'Eglise de Brassy.

On se réunira à la maison mortuaire, à 9 heures.

De la part de : M. Albert Barbotte, son mari ; Mme Alice Gillet, Mlle Alice et Adrienne Barbotte, ses filles ; M. Paul Gillet, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrement de

Monsieur Emile GIROUX

Contrôleur principal du service électrique Cie P.-L.-M.

décédé, en son domicile, à Nevers, rue de Marzy, n° 22, le mercredi 26 août 1925, dans sa 61^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le samedi 29 courant, à 10 heures, en l'Eglise Notre-Dame de Lourdes, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire, à 9 h. 45.

De la part de : M. Emile Giroux, son épouse ; M. et Mme Maurice Danneur, M. Raymond Giroux, ses enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service et Enterrement de

Monsieur Jean THIBAUT

Epoux de Louise BALANÇON

décédé, en son domicile, à Nevers, à la Baratte, n° 21, le mardi 25 août 1925, dans sa 75^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 27 courant, à 15 heures, en l'Eglise Saint-Etienne, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire, à 14 h. 30.

De la part de : Mme Giroux, son épouse ; M. et Mme Jean Thibault, M. et Mme Joseph Thibault, M. et Mme Emile Thibault, ses enfants ; Mlle Marie-Louise Thibault, M. Guy Thibault, ses petits-enfants ; M. Philibert Thibault, M. et Mme André Thibault, ses frères et sœurs ; de ses neveux, nièces, cousins, cousines, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

BARBIER Se consomme en Famille comme au Café

BOURSE DE PARIS du 26 août 1925

Table of stock market data including 'MARCHÉ A TERME' and 'BANQUE A TERME' with columns for 'VALEURS', 'Cours de la veille', 'Cours du jour', and 'Cours du jour'.

ESTOMAC-FOIE INTESTINS-DIABÈTE BUVEZ L'EAU MINÉRALE DE POUQUES S-LÉGER - ALICE LA PLUS AGREABLE DES EAUX DE TABLE ET DE RÉGIME

CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES Perfectionnées, Confortables - Elegantes et de Fatigue - Pour Raucourissements, Pieds sensibles, difformités, mutilés, amputés, etc. ÉTABLISSEMENTS A. CLAVIERE 234, Faubourg Saint-Martin, PARIS

MANUFACTURES FRANÇAISES D'AMEUBLEMENTS COLLET-MERIAUD Varennes-sur-Ailier (Allier) STOCK VISIBLE : 30.000 meubles Entrée libre - Prix marqués Ouverture permanente dimanches et fêtes compris. Bons Défense et Rente française acceptés en paiement à la valeur du jour. Maison de confiance. - Produits garantis ENVOI GRATIS DU CATALOGUE DE PROPAGANDE (8 pages) Notre Catalogue Général véritable encyclopédie du Meuble, comprenant 100 pages grand format et 1.200 reproductions photographiques avec choix complet : Literie, Sieges, Châssis, Salles à manger, Salons, Cabinets de travail, etc., etc. est envoyé franco et recommandé contre trois francs joints à la demande.

LES CONCERTS DE T.S.F. Programme d'aujourd'hui jeudi 27 août. RADIO-PARIS A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1° English patrol, marche (Goddin) ; 2° Doloroso, valse (Bernard) ; 3° Sérénade, solo de violon (Dria) ; 4° Sous la fenêtre (Ackermann) ; 5° Du soir de fête à La Havane (Filippucci) ; 6° Broken Melody, violoncelle (de Biene) ; 7° Suleika, danse orientale (Langlois) ; 8° Barbe bleue, fantaisie (Offenbach-Tavani) ; 9° Sorrentina (Volpatti) ; 10° La Précieuse, solo de violon (Coupert) ; 11° Eperonnière (Denisty) ; 12° Burning sands, fox trot (Orvas) ; 13° Sérénade napolitaine, violoncelle (Christoforo) ; 14° Sérénade divine (de Bozi) ; 15° Tannhäuser, trio (Wagner-Alder). A 13 h. 45, radio-concert gastronomique. A 16 h. 45, la demi-heure des enfants, radio-concert : 1° Vient les vacances (Duvernoy) ; 2° Le lion et le rat (La Fontaine) fable dite par Radiolo ; 3° Valse de la Poupée de Coppelia (L. Delibes) ; 4° Le pas des girafes (P. Wachs) ; 5° Le petit prodige, extrait de « Sur Paris » (il des Gachons) pages lues par radiolo ; 6° Rondes enfantines (Valiquet). A 17 h. 45, radio-concert avec la concours des solistes Radio-Paris : 1° Pavane d'Egmont (Salvayre) ; 2° Humoresque, solo de violon (Dvorak) ; 3° Sérénade (Gounod) ; 4° Vieux conte, de E. Rostand, adaptation musicale de M. Pesse.



Conseils aux Acheteurs d'Autos d'Occasion

Une auto d'occasion peut rendre encore bien des services à celui qui sait en user. Pour en tirer tout le parti que l'on est en droit d'en attendre, il est certaines précautions qu'on devrait toujours observer. Tout d'abord, il faut s'assurer que le moteur est en bon état, à moins que l'on ait l'intention de le faire réviser à fond... faire remplacer aussitôt les pièces en mauvais état ou ayant un jeu excessif, car c'est une erreur de croire qu'une huile, même épaisse, peut se substituer au métal usé. D'ailleurs, l'emploi d'une huile plus visqueuse que celle pour laquelle le système de graissage a été prévu n'est pas sans risques. La répartition uniforme d'un lubrifiant, trop visqueux pour le tuyautage trop étroit, se fait difficilement et c'est ainsi que l'on peut couler une biellette.

Il convient donc, essentiellement, de consulter notre "Tableau de Graissage", affiché chez tous les garagistes, et de l'employer que le type de Mobiloil spécifié en regard de la marque de votre voiture dans la colonne de l'année de sa fabrication. C'est là une nécessité, car il y a des différences souvent considérables entre les moteurs d'une même marque, fût-elle même à deux ans d'intervalle. Si votre voiture a plus de cinq ans, et qu'elle ne figure pas de ce fait sur notre "Tableau de Graissage", écrivez-nous en nous indiquant la marque, le modèle et l'année de sa sortie d'atelier.

GARCOLE Mobiloil Consultez notre Tableau de Graissage

Vacuum Oil Company SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE 34, Rue du Louvre - PARIS AGENCE DE LYON : 49 et 51, Cours de la Liberté

TOUR EIFFEL De 19 h. 15 à 19 h. 15 (radio-concert avec le concours de Mmes Marthe et Léonie Lecert, violoncellistes et pianiste ; MM. Joseph Biche, basse noble et Jean Quinot, secrétaire général des Radio-Club de France. Programme : Sonate pour violoncelle et piano (G.-B. Bach) ; Le soir (Gounod) mélodie par M. Biche ; Un prélude (Chopin) Mlle Lecert ; Evocation nommée de Robert le Diable (Meyerbeer) piano, Mlle Lecert ; Sonate pour violoncelle et piano (Beethoven) ; Le sémestre radiotélégraphique par M. Jean Guinot et le petit courrier des Amis de la Tour. A 19 h. 10, les dernières nouvelles. A VENDRE VIEUX JOURNAUX S'adresser au Bureau du Journal

habillé en hâte, avait été sans plus d'explications transporté dans le bateau par ses gouverneurs, pendant que son père qui ne s'était pas couché, expliquait rapidement à ses ministres l'urgence d'un voyage et leur donnait plein pouvoir de régir le gouvernement en son absence. Cette urgence, n'était-ce point le désir fou de revoir plus vite l'absente - l'adorée - de voler à sa rencontre, d'abrèger les dernières heures de séparation ? Si, c'était cela... Alexis, voyant son fils inquiet, le prit dans ses bras, le bécota sur ses genoux et, avec une tendresse expansive auquel le petit n'était pas habitué, il lui dit : - Mon Rorick, mon doux trésor, je crois que nous allons tous deux au-devant du bonheur. - Oh ! père que je suis heureux de te trouver ainsi. C'est si rare de te voir les yeux gris. Oh ! allons-nous ? - A une incroyable réunion, mon chéri. Il s'est passée une chose inouïe, invraisemblable, que je ne parviens qu'à peine à t'expliquer... et qui me rend fou de joie. - Il s'agit de révéler à s'écarter l'enfant, fluminé. J'en ai révu toute la nuit. - Oui, Tu te souviens de ton récent voyage en France ? - Très bien. - Tu m'as dit y avoir rencontré une dame qui t'avait profondément impressionné. - En effet, elle me regardait avec de grands yeux si profonds, si tendres, comme le regard des portraits de mamas... une apparition... - Tu la reconnaîtrais ? - Oh ! lui, papa, sans hésitation. C'est toujours son visage que je revois dans mes rêves ; c'est elle encore, toute la nuit, qui fait à mon chevet. - Je crois, mon Rorick, que Dieu va enfin nous dédommager de notre douleur passée... la douleur due à la haine de nos mortels ennemis... Tu t'en souviendras, Rorick... Je t'expliquerai tout cela... En at-

tendant, savoure l'heure qui va venir... et remercie Dieu... - Il nous rend maman ? - Je l'espère, mon chéri... - Dieu ! Mon Dieu ! Mon Dieu ! Rorick, éprouve, se mit à sangloter convulsivement, ses bras noués au cou de son père. Toute sa petite âme, privée si longtemps des tendresses auxquelles elle aspirait, montait à ses lèvres. Le pauvre éprouvait une émotion impossible à vaincre. Doucement, son père caressait ses joues, essayait ses yeux, en proie lui-même à une extraordinaire impression. Le bonheur de l'influence féminine perdue et retrouvée se faisait déjà sentir... à distance. Alexis, le dur et sévère Alexis, était transformé. Nerveux, ému, il ne tenait plus en place, interrogeait sans cesse l'horizon lumineuse du bord braqué dans les lointains, d'où allait revenir l'aimée... - Il perdait son ton autoritaire et bref... il devenait bon, infiniment, tant l'attendrissement amollissait son cœur. Les officiers du yacht s'en réjouissaient, sans deviner encore la cause de ce changement... Ils s'enthardissaient auprès du maître, souriaient eux aussi... - Pourtant on n'était pas encore au but. Le père et le fils auraient voulu pousser le bateau, nager devant, plus vite... plus loin. Mais à quoi servait de tant se presser ? El-Goblo ne possédait pas l'incomparable machinerie du Brise-Lames ; il n'avait pas des ailes à ses mâts, comme l'autre yacht impérial. Et puis, que de choses à craindre encore : accident, malaises - et enfin déception. Si cette ressemblance inouïe allait les tromper ?... Oh ! ce serait affreux ! La mer était parfaitement calme. Une fois sortis des côtes, plus un souffle ne troublait l'harmonie du voyage. Rorick, sans cesse sur la passerelle, surveillait l'horizon.

A chaque fumée qui s'estompait dans le lointain, il avait des sursauts au cœur. - Papa, allons au-devant de maman supplie-t-il. - C'est ce que nous faisons, mon enfant, pour la revoir plus vite, notre aimée. Pourvu que le bateau qui la ramène ne soit pas déjà passé. Puis l'Empereur réfléchit que, vu la date de la dépêche, il ne pouvait être possible au navire d'avoir gagné si vite l'escalde de Kronitz. En conséquence, il donna l'ordre de remonter un peu au Nord, afin de croiser dans les environs des îles Siamois et de voir en passant où en était le blocus qui encerclait le domaine des Romalewsky. Ah ! comme en songeant à eux le cœur d'Alexis bondissait de colère... de haine aussi !... Eux qui non seulement avaient si cruellement brisé sa vie... mais qui s'étaient si odieusement joués de lui. Ah ! qu'ils avaient été forts, dans la lutte contre le vainqueur ! Comme habilement ils avaient manœuvré pour essayer de renverser son trône avec leur Société secrète de l'Étoile-Noire, heureusement détruite à temps ! Et comme plus habilement encore, ils avaient su frapper le colosse au cœur !... Alexis s'en voulait maintenant de n'avoir pas écouté tout de suite ce brave Georges Iraschko, le pauvre bon garçon, si fidèle et si dévoué, que sa fierté impériale avait repoussé trop longtemps. Il aurait à cœur de le récompenser doucement, aujourd'hui, de tant de zèle, de tant de dévouement, et de reparer ses rigueurs passées. Enfin, vers midi, la vigie signala, au nord, la silhouette des îles Siamois, et, en un cercle lointain, le cordon des navires du blocus. - Les bandits ! murmura l'Empereur, bouillant de colère qui lui montait aux lèvres... Je les ferai bombarder et réduire en cendre avec leur repaire. - Attends, père, fit Rorick, qui était

reproché. Maman nous dira peut-être des choses qui modifieront tes projets. Alexis sourit. La sage modération de son fils l'étonnait toujours. Cependant, en approchant des trois îles des passagers du yacht impérial virent une déviation étrange. Devant eux, par une mer dénuée de vagues, absolument calme, un des cotés du blocus s'enfonçait progressivement. Ses bords s'éclairaient comme ceux d'un château de cartes, et les embarcations que les matelots essayaient de mettre à la mer tombaient en morceaux dès qu'ils y touchaient. Le capitaine du yacht courut prévenir l'Empereur de ce fait anormal. - Encore du sorcelage ! fit le pilote. Dans les environs de ces îles diaboliques, il se passe toujours des choses qu'on ne comprend pas. L'Empereur vit la chose, la devina à peu près, et grâce au télégraphe sans fil, fit passer l'avis aux navires du blocus de s'éloigner de quelques kilomètres. Mais il donna l'ordre d'envoyer plusieurs salves d'artillerie dans la direction du blocus pour ébranler l'air et déplacer les rayons maléfiques. Le yacht continua d'avancer. Les vigies avaient été doublées, surveillant l'une la mer, l'autre le massif des îles. Quand vint la brume du soir, l'Empereur fit mettre en panne et se posta lui-même sur le banc de quart avec une lunette de nuit pour observer l'état de l'atmosphère. Ce ne fut pas long. Il aperçut, rayant l'horizon, une longue projection de couleur lilas rose qui partait de la pointe de l'île Verte, fouillait le cercle du blocus, s'arrêtait alternativement sur les navires. Alexis calcula que le rayon ennemi pouvait avoir une dizaine de kilomètres d'étendue, et télégraphia tout de suite à ses bateaux, de s'écartier davantage. Le jour signala l'ennemi, conseillant de faire eux-mêmes des projections électriques dans le sens opposé pour voir s'il était pos-

sible de repousser l'action néfaste ou de la neutraliser. Rien n'y fit. Les deux projections s'unirent comme un spectre d'arc-en-ciel, et la raie lilas continua, poursuivant les navires. Ce fut alors un spectacle curieux, une chasse lumineuse. Les bateaux au pavillon impérial fuyaient sous la nuit, traqués par la sinistre lueur. Cependant leur fuite finit par les mettre hors de portée, et une victime innocente paya pour eux ainsi que toujours. Un navire arrivait au fond de l'horizon, sous ses voiles réglementaires, sans méfiance. Il ne remarqua pas évidemment quelle infernale clarté s'attachait à ses flancs. La lune levée blanchissait la mer, confondant la lueur néfaste dans ses reflets de sorte que le transocéanien, loin de se douter d'un pareil danger, se croyant en sûreté sur une mer paisible, continuait sa route avec sérénité. Un abordage, une bataille les eût trouvés sans peur, mais devant une agression occulte, fantastique, ils tremblaient malgré eux. - Papa ! cria Rorick en s'élançant à l'échelle de corde, je vais moi aussi au secours des naufragés. Pour toute réponse, son père le retint énergiquement par le bras, et le maintint solidement près de lui. Les petits canots de sauvetage avaient

éteints leurs feux ; ils rasaient l'eau, espérant éviter d'être vus. Dans l'eau profonde, aucun mouvement, les naufragés surpris sans doute en plein sommeil, avaient pên sans deviner le pourquoi... On eût dit que l'apparition d'un vaisseau-fantôme venait de passer. Le rayon violet avait disparu... - Papa ! sanglotait Rorick ; papa, laissez-moi aller ! Je sens que maman est là... Il n'acheva pas. Son père venait de se précipiter à l'eau. Il nageait avec force vers un point sombre d'où émergeait un rocher. Aussitôt l'électricien du yacht dirigea une projection sur l'Empereur pendant qu'un canot, avisé par un signal de fusée, ramait énergiquement. Le capitaine du yacht dut retirer de force Rorick au désespoir. Cette scène avait duré quelques minutes. Sous la clarté blanche maintenant on apercevait deux formes, l'une inerte, l'autre luttant pour la soutenir... Et l'Empereur avançant vers elles... Il les joignit en même temps que le canot. Les matelots tendirent leurs rames. Le naufragé, à bout de forces, s'écroula, soulevant le corps qu'il protégeait. Puis aidé d'Alexis, ils parvinrent à escalader le bord. Alexis, penché sur eux, dévorait leurs traits. Vivement, le canot accosta au yacht pendant que les autres embarcations continuaient à fouiller la mer pour recueillir, si c'était possible, les épaves vivantes. Une fois à bord du yacht impérial, les soins les plus énergiques furent prodigués aux naufragés. Rorick, libre enfin, s'élança. Il aperçut la forme blanche étendue, livide, sur le pont, il passa un de ses bras sous sa tête, il mit un pleur baiser sur ses yeux clos, puis le miracle s'opéra... Les yeux s'ouvrirent et l'enfant, de toutes l'âme, cria : (A suivre)

LA FRANCE ILLUSTRÉE 1 FRANC

publie un Numéro Spécial
SAINTE-THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS
Petit Album de 16 pages, 30 x 40, illustré,
rappelant la vie et la canonisation de la
nouvelle Sainte.

Envoyez 1 franc en timbres à la « France
Illustrée », 40, rue La Fontaine, PARIS (16^e).
LA REVUE HEBDOMADAIRE
La Revue Hebdomadaire publiée dans son
numéro du 8 août :

Les dernières années de la Princesse Mathilde,
par Maurice d'Occagne de l'Institut ; Aux
Fontaines du Désir, par Henry de Montheilant ;
Un auteur à lire ; Rvarol, par Jean Guyon-
Cesbron ; Les origines et les conséquences
du soulèvement ruffin, par J. Ladreit de La-
charrière.

Officiers
Ministériels

Etude de M^e BONNET,
commissaire-priseur à Nevers.

VENTE AUX ENCHÈRES
Au Bourg, à Imphy (Nièvre),
au domicile de feu M. Pierre
Bourdin.

MOBILIER, dépendant de la
succession de M. Pierre Bourdin :
armoire, commode, placard,
tables, chaises, cuisinière,
machine à coudre, poêle, maie,
8 lits avec literie, tables de
noir, réchaud, lessiveuse,
batterie de cuisine, vaisselle,
brouette, etc., etc.

Au comptant, frais en sus.
28.238

Etude de M^e GUILLIEN,
notaire à Luzay.

A VENDRE A L'AMIABLE
A Chiddes, chez M. Griveau
Coix.

LES IMMEUBLES
DES ENFANTS BOURGINS
situés au Champfourrier,
commune de Chiddes, comprenant
2 maisons, terres, prés et bois,
superficie totale 4 h. 25 a.

Etude de M^e BOUQUILLARD,
docteur en droit,
notaire à Nevers.

A VENDRE A L'AMIABLE
BELLE PROPRIÉTÉ
à Nevers, rue de la Chambrère,
n^o 5, comprenant grande habitation
et jardin d'une contenance
de 2.800 mètres environ.

S'adresser pour tous renseignements
à M^e BOUQUILLARD,
qui délivrera permis de visiter.
28.234

2.644. — PENSION DE FAMILLE,
très bien située, gr.
centre villeg. Bureau, s. m.,
office, cuis., salon de thé,
salon, superbe jard., gr. s. bois,
13 ch. meublées, valet courtois,
chauff. central, électricité. Prix
à déb. On traite avec 40.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.654. — CAFE, bien situé, gr.
ville comm. Bail 12 ans, loyer
2.400 fr. (ss.-loc. 1.440 fr.). Aff.
45.000 fr. à 45 %. Gr. salle d'angle,
cuis., 2 ch. pers., 2 ch. pers.
à déb. On traite avec 20.000 fr.
comptant.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.675. — GRAINS et FOURRAGES,
imp. S. M. Vend prop.
Aff. 2.000.000 fr. On place net
60.000 fr. par an. Magas.,
à quai & 2 étages avec monte-
charge, sur 2 rues. Fourrages,
remis, beau logt., très imp.
matériel moderne. Prix à déb.
On traite avec 50.000 fr. Facilités
d'acq. l'immeuble.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.679. — EPICERIE-TABAC-
BUVETTE, princ. maison
d'une jolie comm. S. et O. Bail
8 ans et à vol., loy. 270 fr. Aff.
85.000 fr. 2/3 en liq. On place
net 10.000 fr. par an. Gr. s. ca-
fé, épicerie, gr. s. m., cuis.,
cuis., 8 ch., cour, dépend., jard.
Prix à déb. On traite avec
18.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.685. — EPICERIE-MERCERIE-
CAFÉ-BILLARD, en bonne
comm. culture. Bail 12 ans,
loy. 600 fr. Aff. 100.000 fr.
(23.000 fr. en liq.). 3 salles,
cuis., 8 ch., cour, dépend., jard.
Prix à déb. On traite avec
18.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.688. — PRINCIPAL CAFE
d'un imp. centre S. M. (comm.
et villeg.). Bail 10 ans, loy.
2.400 fr. Aff. 100.000 fr. par an
à 50 %. Terrasse couverte, 2
salles billard, cuis., 7 ch. (ss.-
loc. faciles). Prix à déb. On
traite avec 50.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

LA REVUE BLEUE

Sommaire du 15 août : I. Lettres inédites d'O.
Dumas ; II. Le Docteur des Pêcheurs ; de
Lamarque est-il perdu ? par Aimé
Lafont ; III. L'Homme des Rêves (Nouvelle),
par Charles de Bourdeu ; IV. Le Hussisme,
Mouvement national tchèque, par H. Jelinek ; V.
Histoire véridique de la fabuleuse Tarassou de
Tarrason en Provence, par Jean-Toussaint Samat ;
VI. La politique étrangère : Les Embarras de
l'Angleterre, par L. Dumont-Wilden ; VII. Les
Idées : critiques politiques et religieuses de M.
André Gillouin, par André Thérive ; VIII. Les
Romans : Un roman psychologique, par Firmin
Roz, etc.

Pour paraître cette année :

L'ANNUAIRE DE LA NIEVRE
ÉDITION COMPLÈTE
Plus de 50.000 adresses —
800 pages

S'adresser, dès maintenant, pour tous renseignements
(rédaction et publicité), à l'Imprimerie
de la Nièvre, 24, avenue Georges-Clemenceau,
NEVERS.

A Vendre
VIEUX JOURNAUX
0 fr. 75 le kilogr.

On désire louer (à l'année)
MAISON DE CAMPAGNE
meublée ou non, d'un loyer
maximum de 4 à 5.000 francs,
éloignée de toute habitation,
ferme ou village.

Faire offres
ALEXELINE, 14, rue Hoche,
Nevers. 28.03

Vente de Fonds
de Commerce

BOULANGERIE, GRAINETERIE,
80 quintaux par mois, 150
sacs d'issues, bonne taxe, à céder
dans fort canton de la Nièvre.
On se retire, cause santé.
Prix 35.000 fr. A débattre.
Bureau du journal. 27946

Ventes

Etude de M^e BONNET,
commissaire-priseur à Nevers.

VENTES AUX ENCHÈRES
A Nevers, salle des ventes,
avenue G.-Clemenceau, n^o 1.
Le samedi 29 août 1925, à
13 heures.

I. — Après décès de Mme
veuve Vioq : MOBILIER
complet ; pendule Empire,
tables, chaises, tableaux, lit,
linge, etc., etc.

II. — Volontaire : MOBILIER
complet ; buffet de salle à
manger, table, chaises H. II, 2
commodes, 4 glaces, 9 lits, 5
salamandres, plusieurs poêles,
armoire, machine à coudre,
bureau, buffet de cuisine L. XV,
réchaud à gaz, tables toilette,
table de nuit, voiture d'enfant,
cuisinière, lessiveuse, set-
lette et nombreux objets divers.
Au comptant, frais en sus.
28.239

Etude de M^e MONNAC,
notaire à Moulins (Allier).

A LOUER
MAGASIN
situé à Moulins, dans le
quartier de la place d'Allier. Libre
de suite. 27.757

M^e BOUQUILLARD, notaire
à Nevers, demande petit CLEF
présenté par ses parents. 28103

Agents
d'Affaires

A céder de suite
cause maladie
CAFÉ-BUVETTE
Grande ville du Centre. Maison
de 1^{er} ordre. Pas de travail
de nuit. Beau rapport. Logement
4 pièces. On traite avec
40.000 fr. comptant. Grandes
facilités pour le solde.

Pour renseignements et
traiter s'adresser à M. VIRLOGEUX,
9, rue du Rempart, à Nevers.
Tél. 2-21. R.-C. Nevers 28085

2.688. — EPICERIE-BUVETTE-
TABAC, en bonne comm. de
l'Yonne. Bail 11 ans, loy. 550 fr.
Aff. 20.000 fr. dont 12.000 fr. en
liq. S. billard, bout., s. à m.,
13 ch. cuis., 2 ch. gr. cour,
dépend., jard., champ. Prix à
déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.663. — EPICERIE-MERCERIE-
CHAUS-
SURES, bonne campagne comm.
Bail 8 ans, loy. 400 fr. Aff.
130.000 fr. Prix à déb. 25 %.
cuis., s. à m., 3 ch., cour,
remise, écurie, jard., cheval,
voiture. Prix à déb. Facilités.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.681. — BONNETERIE-CHE-
MISERIE-MERCERIE - MARO-
QUINERIE-PARFUMERIE
quartier populaire Paris. Bail 12 ans,
loy. 2.000 fr. Aff. 100.000 fr. à
33 %. Bout., s. à m., cuis., 2 ch.,
cab., dépend. Prix à déb. On
traite avec 55.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.685. — EPICERIE-BUVETTE-
TRANSPORTS DE VOYA-
GEURS, bonne comm. S. M.
Aff. 40.000 fr. (5 en liq.), plus
10.000 fr. de transports, 3 sal-
les. On place net 15.000 fr. 2
salles, cuis., 2 ch. pers., 2 ch.,
meubl., jard., dépend. Prix à
déb. On traite avec 25.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.718. — CAFÉ-TABAC-
HOTEL, jolie comm. S. M. Bail 10
ans, loy. 900 fr. Aff. 40.000 fr.
en liq. et 600 fr. produit des
ch. On place net 15.000 fr. 2
salles, cuis., 2 ch. pers., 2 ch.,
meubl., jard., dépend. Prix à
déb. On traite avec 25.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

2.668. — PRINCIPAL CAFE
d'un imp. centre S. M. (comm.
et villeg.). Bail 10 ans, loy.
2.400 fr. Aff. 100.000 fr. par an
à 50 %. Terrasse couverte, 2
salles billard, cuis., 7 ch. (ss.-
loc. faciles). Prix à déb. On
traite avec 50.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau.

Armes-Munitions
J. AUROY
37, Rue des Bouchers MOULINS
Cartouches chargées au gré du client — Fournitures diverses

Occasions à Profiter
BRABANTS DOUBLES pour 2 chevaux,
avec 2 socs de rechange rasettes et chariot
(valeur 300 fr.), 450 fr.

Bon Vin Goteau 260 fr. la pièce de
210 litres, franco
voiture gare, fût et droits compris, contre
remboursement, Paul VEDEL, 18, rue
Louis Laget, Nîmes (Gard).

REALESAGE DE TOUS CYLINDRES DE
MOTEURS, sur machines spéciales, nouveaux
pistons, axes, segments, trois ou quatre jours
après réception. Prix travail irréprochables,
COLLET et Cie, Belleville-sur-Saône.

L'AUTOMOBILE-CLUB
du Centre
24, rue Notre-Dame
BOURGES (Cher)

Réduit les Assurances
DE
30 à 50 %
S'adresser au Secrétariat.

AUTOMOBILE
BALLOT 2 litres sport et touriste.
VERMOREL 40 C. V. Camionnettes 600 et
4000 kgs.
DONNET-ZEDEL 7 et 11 C. V. Camionnettes
300, 600 et 1800 kgs.
CYCLEGAR VIOLET 5.260 francs.

Garage T. CHRIST
Rue Gambetta, 12 et 14
MOULINS
T. 15 — Atelier de Réparations

L'OPTIQUE
est une science
MYOPES ou
PRESBYTES
en vous adressant
à un Spécialiste,
vous aurez
jours satisfaction.

ADJ
LUNETIERS
G. DEPALLE & P. MUS
OPTICIENS
27, Rue d'Allier, MOULINS

Vous
avez
chez vous
l'eau, le gaz, l'électricité.
Pourquoi
n'avez-vous pas
Le CHAUFFAGE CENTRAL
Par Radiateurs et Chaudières
"IDÉAL CLASSIC"
Par Radiateurs et Chaudières
BUTINI
MOULINS
Chauffage
central
Service
d'eau chaude
G. CHOIX
D'APPAREILS
SANITAIRES

NEW SPORT
44, Rue du Commerce, NEVERS
ACTUELLEMENT
SES CHAUSSETTES FANTAISIE
Prix exceptionnel : 6 fr. 75
VOYEZ SES CHEMISES

LE RECHAPAGE DES PNEUS A VELOCITE
AUTOMOBILISTES !!
Un recachottage FIT = Un Pneu Neuf
Pierre BINON
Procédé FIT
Faubourg Saint-Privé, DECIZE (Nièvre)

CHAMBRE A COUCHER
Louis XVI, acajou moucheté,
état neuf.

SALLE A MANGER Louis
XVI, loup de frêne, état neuf
S'adresser, 2, rue du Chemin-
de-Fer, Nevers, 1^{er} étage. 27643

SALLE DE BAIN, lavabo,
chauffe-bain en cuivre et tuyauterie,
état de neuf. Occasion
Bureau du journal. 27643

1 SEMOIR à pommes de
terre ; 1 POMPE à bras, aspirante
et foulante ;
BLASINI, à Tazières, par
Nevers. 27.558

SETTER LAVERACK, 2 ans 1/2,
quêté, arrêté, à prendre de
suite, 250 fr.
M. METAIRIE, à Forgenueve,
par Nevers. 28.016

MACHINES A TRICOTER
tous larg. Prix de Fabric. Algulles.
Travail assuré. Catal.
gratuit.

LAINES toutes nuances.
Echant. gratis. LA LABORIEUX,
SE, 10, Quai d'Orléans, Nantes.
28.116

PRESSOIR à vin et à cidre,
sur roues, en bon état, vis de
100 m/m.
Raymond BERTHIER, à Billy-
sur-Oisy (Nièvre). 28.223

Personnel
ON DECANDE
APPRENTI BOUCHER,
présenté par ses parents.
Bureau du journal. 27.831

Chasseurs ! par curiosité !
Voyez nos modèles sensationnels ! PRIX DE GROS
Hammerless « LE RÈVE » incomparable 550 fr.
Consortium de Fabricants d'Armes et l'ABEILLE réunis
81, Rue Turbigo Métro République Paris Le meilleur marché de toute la France Catalogue 0-50

APPRENTIS et OUVRIERS,
pour le tailleur et le bou.
Mme GINESTE, 15, rue La-
Fayette, Nevers. 28.217

APPRENTIS, pour la mode.
S'adresser 11, rue La-Fayette,
Nevers. 28.242

COMMIS sechant serv.
Grande Boucherie du Centre,
1, Place Planchat, Bourges
(Cher) 28067

BON OUVRIER MECANICIEN
S'adr. M. FRAISE, garage,
rue de Paris, Nevers. 28213

MACON pour usine.
Bureau du journal. 28105

OUTILLEUR - MATRICEUR,
pour la province, références
exigées.
Bureau du journal. 28.172

TOUILLEUR, OUVRIER
CHARPENTIER.
S'adresser aux Etablissements
ROUSSILLON, 23, rue
des Ferreries, Nevers. 28.018

VENDEUSE très au courant
du commerce et une GAIS-
SIRE, inutile de se présenter
sans sérieuses références.
JEUNE HOMME, pour faire
les courses.
S'adr. AUX TROIS QUAR-
TRES, nouvelles, confections,
Moulins (Allier). 28128

ARMES ET MUNITIONS
Emile DUMAS FABRICANT BREVETE ET DIPLOME
- 40 -
Rue du Commerce
NEVERS
Seul concessionnaire pour la Région des Fusils DARNE, HERMETIC et HELICODOG
ATELIER SPECIAL DE REPARATIONS
Mise au point des crosses, à la conformation du tireur
Envoi des tarifs sur demande
Téléphone 1-53

On devient Propriétaire !
en s'adressant à
LA
Prévoyance
de l'Ouest
Société Mutuelle d'Épargne
et de Construction
Entreprise privée assujettie au
contrôle de l'État
Qui vous facilitera, par des crédits
de 10 ou 15 ans, l'acquisition ou la
construction de la maison que vous
désirez.
Renseignements et Documents gratuits :
S'adresser à la DIRECTION RÉGIONALE, 11, Av. Georges-Clemenceau, NEVERS
Inspection principale M. DAUDET, à Mars-sur-Allier.
Bureau à Saint-Pierre-le-Moutier, ouvert le jeudi, de 8 heures à midi.
Inspection particulière : M. SIMONIN, rue des Vignes à Decize.

Constructions Mécaniques
A. COUSON
NEVERS, 5 bis, Boulevard Victor-Hugo, 5 bis, NEVERS
Maison Fondée en 1920
TOUTE LA MECANIQUE ET SES APPLICATIONS
Engrenages droits, coniques
Hélicoidaux taillés
Tour, Fraisage, Rabotage
À Façon et en Série
Montage de Machines — Transmissions
Spécialité de Machines à Imprimer et façonner le papier
La Maison se charge de tous travaux de Cémentation, Trempe avec appareils modernes.
PLANS ET DEVIS SUR DEMANDE
ATELIERS PRES LE PARC
Spécialiste des Moteurs à Vapeur
Et à Combustion Interne
Diesels et demi-Diesels
Epreuves d'Appareils à Vapeur
Démontage, Remontage

FERS, MÉTAUX, CHARBONS, MACHINES AGRICOLES
TOUS ARTICLES POUR LA CHASSE
Munitions de première qualité — Douilles — Poudre — Plomb
Cartouches préparées de la Maison BUCHERON, Moulins (Allier)
STOCK IMPORTANT EN MAGASIN
Fusils des grandes Marques aux meilleures conditions
DARNE, CHARLIN, VERNET-CARON
Georges FRAGNY
DECIZE (Nièvre) — Téléphone 27

Petit Outillage Mécanique
Alésoirs, forêts, filières, étaux, limes,
nêches, scies, tarauds, meules, marteaux,
burins, instruments de précision,
mandrins, clés, chignoles, boulonnerie,
pointes, vis, etc.
Pour usines, mécaniciens, garagistes,
charbons, menuisiers, marchands, etc.
MACHINES-OUTILS
Machines à bois, scies à hanches et à table
Pétrins mécaniques
Monte-charge pour boulangers
Moulin, etc.
Huiles et graisses, Courroies, Poulies
Transmission
A. OUGEN
6 Rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre).
Téléph. 34. — R. C. 60/4.051

Hernieux
« JE PORTE un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que seuls
bandagistes-spécialistes de la région du Centre.
« TU PORTES un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que M. Teil-
let, et non pas un voyageur, t'en fait lui-même l'application.
« IL PORTE un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que M. Teil-
let, établi sur la place de Nevers, en surveille l'application.
« NOUS PORTONS un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que
M. Teillet est toujours à notre disposition pour un conseil gratuit.
« VOUS PORTEZ un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que M.
Teillet garantit la contention par ses appareils.
« ILS PORTENT un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que les
mieux construits, les moins douloureux, les mieux appliqués ».
7, Rue Saint-Etienne, NEVERS

Toujours en magasin
RADIATEURS NEUFS
Toutes marques :
Citroën — Peugeot
Salmson — Zedel
Amilcar — Mathis
et, etc...
En vous adressant
à nous,
Économie de temps
et de transport
PRIX D'USINE
Garagistes,
Automobilistes,
faites réparer
vos radiateurs
avec le
Lauvent
15, rue des 4 Cheminées,
Nevers-tél. 2-83
vous serez
satisfaits

AUX DEUX CLOCHERS
G. C.
Ses Eaux de Cologne extra
A exiger partout
Gros: Gabriel CLAYEUX, la Charité (NEVERE)
Tél. 32

Démonstration
GRAND
5 C.V. CITROEN 10 C.V.
Garage de la Nièvre
Les plus économiques - Meilleur marché
6, rue Félix-Faure, NEVEAS

Spécialité pour creuser les Puits
toutes dimensions et toutes profondeurs
Matériel d'épuisement — Prix modérés
J. B. BERTRAND, à Fleux-Cuzy, par Tannay (Nièvre)

LA MUTATION

Société anonyme au capital de 4.000.000
Siège social PARIS, 145, rue du Faubourg-Saint-Denis
Agence Principale du Centre
NEVERS, 5, rue La Fayette, Téléph 5-05

4.030. — HOTEL CAFE RESTAURANT BAL, ville industrielle
bail 18 ans, loyer 2.000 francs. Bénéfices justifiés, à enlever
avec 20.000 francs. Cause santé. Pressé.

4.050. — HOTEL sous-préfecture, bail 14 ans, 9 n^o
tastes dépendances. Prix 50.000 francs.

4.036. — ARTICLES DE PECHE, préfecture Centre, rue très
passagère. Bail, 10 ans. Loyer 1.000 francs. Prix 48.000 fr.
demi comptant.

4.063. — GRAINETERIE, grande ville Centre, très bien placé,
bail et loyer intéressants. A enlever avec 25.000 francs.

4.005. — PATISSERIE, préfecture Centre, rue très passagère
Bail et loyer intéressants. Affaires 60.000 francs. A enlever
avec 20.000 francs comptant.

4.008. — BOULANGERIE, préfecture importante, vastes dé-
pendances, très belle installation, 80 quintaux par mois. Long
bail. Loyer 1.300 francs. Prix 30.000 francs. Facilités.

4.067. — BEAU MAGASIN DE CHAUSSURES, rue principale,
ville industrielle, pas de concurrent sérieux. Bais à volonté.
Loyer modéré, prix 60.000 francs comptant. A débattre.

4.000. — COIFFEUR, grande ville Centre, très bien placé,
bail 18 ans. Loyer 1.400 francs, à enlever avec 12.000 fr. comptant.
Occasion.

4.075. — EPICERIE, BUVETTE, SALLE DE BAL, sur route
nationale, agglomération ouvrière. Bail et loyer intéressants.
Grand logement, à enlever avec 30.000 francs. Pressé.

DEUXIEME INSERTION
Sulvant actes sous signatures privées, en date à La Machine,
du quatre août mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à Decize, le
doux août mil neuf cent vingt-cinq, folio 11, case 10.
Monsieur BOUCROT Gilbert, et Madame Marie FRENILLOT,
son épouse, qui assistent et autorisent, demeurant ensemble à La
Machine, rue des Baraques, ont vendu à :
Monsieur ARNOUX Oscar, et Madame ROETHEL Fernande,
son épouse, de lui assistée et autorisée, demeurant ensemble à
Nevers, rue du Pont-Cizeau, n^o 6.

Le fonds de commerce de CAFÉ avec SALLE de DANSES-
TABLETTERIE-ARTICLES de FUMEURS, dans lequel est géré
un bureau de TABACS, qu'ils font valoir à La Machine (Nièvre),
au lieu dit « Les Baraques ».
Ledit fonds comprend :

1^o Le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
2^o Le droit au bail.
3^o Le matériel et le mobilier servant à son exploitation, ainsi
que les marchandises.

La prise de possession a eu lieu à la date du quatre août mil
neuf cent vingt-cinq.

Les oppositions à faire, s'il y a lieu, sur le prix de la vente,
devront être formées au plus tard dans les dix jours qui suivront
présente insertion, rueuveant
celle parue dans le journal
« Paris-Centre » du 15 août 1925, et seront reçues à Nevers, rue
Lafayette n^o 5, dans les bureaux de « LA MUTATION » où domici-
le a été élu à cet effet.

Pour deuxième insertion :
Signé : O. ARNOUX
F. ROETHEL.